



Villeneuve
Saint Georges

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 29 NOVEMBRE 2018

5^{ème} SÉANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
ANNÉE 2018

Madame la Maire soussignée
certifie que le compte rendu
de la présente délibération
a été affiché dans les délais légaux

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 27 novembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19 h 30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 22 novembre, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL (jusqu'au point 6), Sylvie RICHETON, Charles KNOPFER (jusqu'au point 6), Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU (jusqu'au point 10 puis à partir des vœux), Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, José GRACIA, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Birol BIYIK, Alexandre BOYER, Insaf CHEBAANE, Julia MORO, Nadia BEN MOUSSA, Imen GUEDDA, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN.

ABSENTS REPRESENTÉS

Laurent DUTHEIL a donné procuration à Bénédicte BOUSSON-JANEAU (du point 7 jusqu'au point 10 et pour les vœux)
Elsa BARDEAUX a donné procuration à Marc THIBERVILLE
Charles KNOPFER a donné procuration à Marema GAYE (à partir du point 7)
Omar CHERIGUENE a donné procuration à Daniel HENRY
Sabah CABELLO SANCHEZ a donné procuration à Charles KNOPFER (jusqu'au point 6)
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Nathalie DINNER
Mohamed BEN YAKHLEF a donné procuration à Julia MORO
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Sylvie RICHETON
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Guillaume POIRET

ABSENTS NON REPRESENTÉS

Laurent DUTHEIL (du point 11 au point 19)
Benedicte BOUSSON-JANEAU (du point 11 au point 19)
Sabah CABELLO SANCHEZ (à partir du point 7)
Mubbashar KHOKHAR
Jean-Paul ESPINAR
Jocelyne LAVOCAT
Dominique JOLY
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT
Kristell NIASME

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Manuel MENAL, Directeur général des services
Eugène MONTANTIN, Directeur général adjoint des services

Cindy RODRIGUES, Directrice générale adjointe des services
Agnès BONHOMME, Directrice générale adjointe des services
Julien SAHUGUET, Directeur général adjoint des services
Aurore RANÇON MEYREL Directrice des affaires juridiques, des assemblées et de l'achat public

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Imen GUEDDA** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M. Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Il est procédé à un appel nominal.

DÉCLARATION LIMINAIRE DE M^{ME} LA MAIRE

Mme la Maire

Bonsoir à toutes et à tous. Je voudrais commencer mon propos en revenant sur les rencontres de la jeunesse qui se déroulent actuellement. Ces rencontres de la jeunesse s'inscrivent pleinement dans la démarche « Imagine Villeneuve » que nous avons lancée il y a maintenant deux ans, avec de premières rencontres à l'automne 2016. « Imagine Villeneuve » a pris sa pleine mesure durant l'été 2017 avec la réalisation d'un film donnant la parole à des Villeneuvois. Ce film a servi d'introduction à chacune des rencontres qui se sont déroulées dans tous les quartiers de la ville durant l'automne 2017. C'est sur la base de tous ces échanges que la municipalité avait pris 94 engagements. Les rencontres de la jeunesse en font partie.

Ces rencontres de la jeunesse ont démarré le samedi 17 novembre au gymnase Jules Ferry, avec plus de 350 participants. Depuis, de nombreuses initiatives se sont déroulées. Elles ont mobilisé à chaque fois des dizaines de jeunes de Villeneuve, mais également des adultes et agents de nos services communaux. Le programme de ces rencontres a permis d'aborder les questions de la citoyenneté, de l'engagement citoyen des jeunes de Villeneuve à travers un forum théâtre. L'observatoire des inégalités scolaires a été créé en partenariat avec l'association RDJ. Sous la forme de saynètes, les jeunes de RDJ ont montré comment et pourquoi les inégalités scolaires pouvaient s'installer dans les villes populaires comme la nôtre, mais aussi comment lutter contre celles-ci, comment travailler pour créer des solidarités permettant la réussite de tous et de ne laisser aucun jeune Villeneuvois de côté. Ces rencontres ont bien sûr eu leurs temps festifs, à l'ouverture et samedi dernier, avec le rappeur Strike, originaire de Villeneuve.

Je ne vais pas ce soir vous décrire toutes les initiatives qui se sont tenues, mais je voulais souligner la grande qualité de ces rencontres de la jeunesse. Elles se termineront samedi à 16 h à l'espace Jean Cocteau avec quatre ateliers.

Dans la poursuite d'« Imagine Villeneuve » toujours, au théâtre, le mercredi 12 décembre à 19 h, nous restituerons le travail des ateliers sur les 94 engagements. Nous ferons ainsi avec les habitants de Villeneuve le point sur la mise en œuvre de ceux-ci.

La démarche « Imagine Villeneuve » ne s'arrêtera évidemment pas le 12 décembre. Ce sera une étape pour voir comment, tous ensemble, nous continuons à faire la ville ensemble. La parole des citoyens est pour nous importante. Elle nous permet de mieux appréhender les attentes pour mieux y répondre.

Pour être citoyen, il n'y a pas d'âge. Samedi matin a eu lieu l'installation des 23 nouveaux conseillers du CME (Conseil Municipal des Enfants). Le CME a fait un travail remarquable. Je vous rappelle d'ailleurs que le CME a été créé en 2009. L'an prochain, nous en fêterons donc les dix ans. Ce sera certainement un moment fort pour appréhender tout le travail réalisé par les enfants qui ont siégé au CME.

Ces derniers jours, j'ai rencontré le délégué territorial du Val de Marne et le directeur de l'offre de soin de l'ARS (Agence Régionale de Santé), puis j'ai rencontré le directeur général de l'ARS Île-de-France.

Tous reconnaissent la grande qualité des soins médicaux apportés par l'hôpital et l'amélioration de sa gestion. Celui-ci reste incontournable dans le dispositif d'offre de soin du territoire et bénéficie d'une attention particulière de l'ARS.

Il nous a été confirmé que l'hôpital de Villeneuve serait soutenu pour obtenir les moyens financiers et permettre les investissements nécessaires pour la modernisation et la sécurité de l'immeuble de grande hauteur, c'est-à-dire de la partie ancienne de l'hôpital.

Le CHIV (Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges) travaille désormais en coopération avec le CHIC (Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil) dans le cadre d'un groupement hospitalier de territoire, et non en concurrence comme nous pouvions le craindre. Du moins jusqu'ici, ce fonctionnement a permis de développer les atouts de chacun au service des patients, mais j'ai pu dire aux différents interlocuteurs de l'ARS que nous resterons évidemment vigilants quant à la suite donnée aux différentes évolutions des hôpitaux.

Concernant nos projets de santé ville, le directeur général Île-de-France nous a confirmé que l'ARS nous accompagnerait dans la mise en place du contrat local de santé à Villeneuve-Saint-Georges. Nous avons pu lui faire part de nos dispositifs existants, de nos projets, notamment la création d'un service de santé au sein de notre administration, de nos actions et du besoin d'aide de la part de l'ARS. Concernant les développements de projets, nous avons évidemment à cœur le développement du centre de santé Henri-Dret, la création d'une maison de santé pluridisciplinaire, la prise en compte également des enjeux de nutrition dans le cadre de l'épicerie solidaire, la lutte contre l'alcoolisation sur la voie publique pour les aspects de prévention et de médiation, en prenant notamment appui sur les centres Verlaine et Littoral à Villeneuve.

Je peux vous dire ce soir que nous avons eu une très bonne écoute et des premiers échanges très positifs avec le directeur de l'ARS sur l'ensemble de ces sujets.

Je tiens également à vous informer que la passerelle sera enfin évacuée. L'opération aura lieu le 11 décembre. Cette passerelle est restée le long de la RN6 depuis l'accident du 7 mai dernier. Elle ne pouvait être évacuée tant que les assurances n'avaient pas statué sur la possibilité ou non de la réutiliser en toute sécurité. L'ampleur du choc ne le permet pas. Une nouvelle passerelle sera donc construite et posée. Les travaux commenceront dès que les assurances auront statué, cette fois sur le montant des indemnités. Ces travaux prendront de dix à douze mois. Je continue à interpeller les assureurs pour que les expertises soient finalisées sans délai, et que nous puissions ainsi commencer les travaux. Parallèlement, j'ai interpellé la SNCF pour qu'elle réalise enfin, côté site ferroviaire où elle est propriétaire, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Vendredi dernier, la DiRIF (Direction des Routes Île-de-France) nous a présenté les résultats de l'étude réalisée durant la phase d'expérimentation des aménagements sur la RN6. J'en parlais d'ailleurs avec M. THIBERVILLE en venant. Il serait bon qu'elle puisse nous en transmettre la teneur. Nous vous la ferons évidemment parvenir dès réception. Globalement, les résultats évoqués et présentés viennent confirmer le bien-fondé des aménagements avec l'aménagement en cours. Je tiens à dire que la Ville a fortement insisté sur les exigences de pacification et de sécurisation pour les piétons. Les aménagements doivent y concourir. Nous avons également demandé à ce que la DiRIF présente publiquement les résultats de cette expérimentation.

Concernant le projet de renaturation sur le quartier Belleplace Blandin, le président de la Métropole du Grand Paris, Patrick OLLIER, m'a confirmé lors du dernier conseil métropolitain l'engagement important de la Métropole du Grand Paris à hauteur de 7,5 millions d'euros. Tous les autres partenaires, Agence de l'eau, Région, Département, territoires, SyAGE, ont également confirmé leur engagement financier. Ce matin même, je participai au conseil d'administration de l'EPA ORSA. Il a fait le point de l'état d'avancement du projet et a confirmé la signature de la convention au 1^{er} trimestre 2019.

Après plusieurs interventions, j'ai pu obtenir des engagements de la présidence de la République pour des aides exceptionnelles suite aux inondations du début d'année. J'ai envie d'ajouter « enfin ». Cela fera bientôt un an, mais elles sont arrivées.

J'évoquais le dernier conseil métropolitain. Celui-ci a adopté une délibération interdisant la circulation des véhicules classés Crit'Air 5 dans le périmètre intra-A86 à partir de juillet 2019. Cette ZFE (Zone à Faible Émission) s'étendra progressivement aux véhicules classés Crit'Air 4, 3, puis 2, jusqu'à l'interdiction totale des véhicules thermiques d'ici 2030. Pour Villeneuve, ce sont près de 2 000 véhicules qui sont concernés par l'interdiction de circulation dès juillet 2019.

Si je partage évidemment la nécessité d'améliorer la qualité de l'air métropolitain et de préserver la santé de ces habitants, je regrette la méthode et le calendrier proposés. Ils pénalisent les habitants sans permettre d'apporter une réponse réelle aux enjeux. Le réseau des transports en commun ne répond pas aujourd'hui aux besoins des habitants pour leurs déplacements. Il est insuffisant. Le maillage de banlieue n'a rien à voir avec celui de Paris, qui a instauré une ZFE sur son territoire, et nombreux sont les habitants ne pouvant se passer de leur voiture pour aller travailler. Les transports en commun existants sont saturés et ne pourront accueillir les ménages concernés. Faire reposer la responsabilité de la pollution sur le dos des habitants, c'est donc leur infliger une double peine.

Le meilleur moyen de préserver la qualité de l'air et la santé des habitants reste de proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle. Pour notre ville, cela signifie obtenir le Téléval en 2021. Cela signifie une amélioration significative des transports collectifs, notamment de la STRAV avec plus de fréquence du J1 J2, en particulier avec les problématiques posées sur le plateau. Cela signifie aussi obtenir un site propre pour les bus sur la RN6, ou encore la prolongation de la ligne 18 du Grand Paris Express au RER D.

Cela n'est pas sans lien avec les débats portés par le mouvement des « gilets jaunes ». Révélateur profond des fractures sociales, territoriales, démocratiques de notre société, ce mouvement porte des exigences de justice fiscale et sociale, des exigences de dignité, et il est soutenu par 80 % des Français pour ce qui est de ses revendications.

M. MACRON semble ne pas comprendre qu'il n'a pas mandat dans le pays pour appliquer sa feuille de route libérale. En répétant inlassablement qu'il conserve son cap, il met le pays et ses institutions en danger. En ne voulant pas comprendre la colère sociale, il nourrit l'exaspération. Enfin, en liant sa politique fiscale inégalitaire à sa politique environnementale, il porte un lourd préjudice à la cause écologique.

De la COP 14 sur la biodiversité aujourd'hui à la COP 24 demain sur le climat, de l'enjeu planétaire de notre empreinte écologique, n'en déplaise au président, la question n'est pas de choisir entre nos fins de mois et la fin du monde. L'enjeu est celui d'un mode de production durable et de choix politiques se souciant de l'humain et de la nature tout à la fois. La fiscalité indirecte et les taxes sont utilisées pour combler les cadeaux fiscaux aux plus riches, la baisse de la fiscalité sur le capital et, aujourd'hui, la suppression de l'ISF. Les salaires, à commencer par le SMIC et les pensions, devraient faire l'objet d'une immédiate revalorisation. Samedi, des mobilisations se poursuivront. Je souhaite que les convergences d'actions se développent afin que ce mouvement débouche sur des résultats et des acquis.

Je terminerai mon propos en signifiant que le tribunal administratif de Melun, par son jugement en date du 22 novembre 2018, a rejeté la requête de M. ESPINAR et de Mme Marie DE FICQUELMONT suite au blâme qui avait été infligé par notre conseil municipal à M. ESPINAR. Le tribunal a rejeté point par point l'ensemble des moyens soulevés par M. ESPINAR et Mme Marie DE FICQUELMONT.

Il a notamment reconnu qu'il relevait bien du pouvoir du conseil municipal de blâmer le comportement d'un conseiller municipal pour des faits se rattachant à l'exercice de ses fonctions. Il a également reconnu que ce blâme était de plus justifié, compte tenu « *des propos violents à connotations racistes, ou tout du moins stigmatisant, tenus par M. ESPINAR à l'endroit des membres de l'association culturelle turque Belle Étoile présents, lesquels étaient susceptibles d'entacher l'image du conseil municipal* ».

Je me satisfais pleinement de cette décision de justice. Les propos injurieux et les violences de toutes sortes n'ont pas leur place dans cette assemblée.

Pour finir, je voudrais signaler quelques rendez-vous importants qui témoignent des actions de solidarité en ce mois de décembre :

Il y aura ce samedi les rencontres de solidarité, organisées par le conseil départemental au Gymnase Léo Lagrange, la soirée du Téléthon le 7 décembre au théâtre, le marché de Noël organisé avec l'association des commerçants de Villeneuve les 8 et 9 décembre, et de très nombreuses fêtes dans les écoles. Je vous remercie.

Affaires traitées en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

Mme BOUSSON-JANEAU

Je m'interroge sur la décision 88 en date du 6 septembre 2018. Nous pouvons lire qu'il s'agit de l'attribution d'un marché à faible montant pour l'organisation d'un séjour dénommé « Engagement et citoyenneté à New York » d'une durée de neuf jours auprès de la société Dreamiiz. Le montant du voyage est de 2 070 euros par personne, soit un total de 24 840 euros TTC.

Par cette décision, nous apprenons que douze personnes vont bénéficier de ce séjour. La répartition entre bénéficiaires et accompagnateurs n'est d'ailleurs pas précisée.

Mme la Maire

« Ont bénéficié ». Si vous étiez venue à la soirée de début des rencontres de la jeunesse, ils ont raconté leur voyage.

Mme BOUSSON-JANEAU

Puisque vous m'interrogez à ce sujet, je n'ai pas participé aux rencontres de la jeunesse, car, comme vous l'avez dit, cela fait partie de l'opération « Imagine Villeneuve ». Vous aurez remarqué que je ne m'y suis pas associée pour des raisons expliquées en bureau municipal.

Par cette décision, nous apprenons que douze personnes ont bénéficié de ce séjour. La répartition entre bénéficiaires et accompagnateurs n'est pas précisée. Je rappelle qu'un précédent existe en la matière. Pour les JO, un petit nombre de jeunes Villeneuvois avait pu partir à Rio. Cela avait déjà interrogé au sein des élus. Cela avait d'abord interrogé notre groupe en bureau municipal, mais aussi l'opposition en conseil municipal. Nous nous étions déjà inquiétés des critères de choix des candidats au départ. Nous regrettions à l'époque que vous ayez privilégié la distance du séjour plutôt qu'un plus grand nombre de jeunes Villeneuvois, dont la plupart n'ont pas beaucoup l'occasion de partir, où que cela soit.

J'acte aujourd'hui que vous avez choisi de garder cette même formule de séjour, mais je souhaite insister sur le défaut de transparence qui nourrit les critiques au sujet de ces voyages, dont on nous dit qu'un autre encore serait prévu prochainement en Afrique du Sud.

Au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) où je suis la Vice-Présidente, la décision d'engager les deniers publics pour offrir un séjour aux Villeneuvois est soumise au vote des membres du conseil d'administration du CCAS. Je rappelle que l'opposition en fait également partie. Il me semble qu'il s'agisse ici d'un impératif démocratique. En outre, pour les séjours proposés par le CCAS et concernant les seniors, une attention particulière a été portée depuis 2014 sur les critères d'inscription des participants. Marema GAYE qui est adjointe de secteur pourra le confirmer. En plus de la question sociale, le critère principal porte sur le fait que tout senior s'inscrivant pour la première fois est prioritaire, afin que les séjours proposés par le CCAS puissent bénéficier au maximum de Villeneuvois.

Madame la Maire, au-delà même du fait que nous n'avons pas été consultés en tant qu'élus de l'opportunité de ce séjour, ni n'en avons même été informés d'ailleurs, j'aurais aimé pouvoir connaître les critères de sélection des jeunes qui auront eu la chance de partir, ou qui ont eu la chance de partir. Est-ce l'âge ou la condition sociale ? C'est peut-être les deux critères cumulativement ? Ce sont peut-être d'autres critères, bien différents ? À qui est donc destiné ce séjour et à qui le service jeunesse a-t-il proposé ce voyage, selon quels critères ? Merci, Mme ALTMAN, de bien vouloir en informer le conseil ce soir.

Mme ALTMAN, j'aurais préféré que nous puissions avoir cette discussion en bureau municipal, mais puisque nous n'avons pas été informés, les faits m'ont contrainte à vous le demander ce soir.

Mme la Maire

Je ne répondrai pas quant à la forme de cette intervention. Si vous vous teniez au courant de ce qui se passe dans cette ville, vous auriez eu tout loisir de savoir que nous avons effectivement organisé de tels séjours et vous pouviez m'interroger en bureau municipal. Il n'y avait aucun problème. Je répondrai néanmoins ici, en conseil municipal.

Je crois que personne n'a à rougir de ces initiatives. Nous visons l'excellence pour la jeunesse. C'est également ce que nous voulons avec ces rencontres de la jeunesse et nos initiatives tout au long de l'année. Ces initiatives sont construites avec les jeunes et pour les jeunes. Nous avons travaillé avec les jeunes. J'excuse d'ailleurs Mme BARDEAUX. Elle n'est pas présente ce soir, elle a un décès dans sa famille. Ce travail est effectué avec les jeunes eux-mêmes sur le contenu des séjours. Nous n'avons pas opposé les types de séjours. Il y a eu deux séjours récemment, un à New York et l'autre en Afrique du Sud, mais nous organisons aussi des séjours de proximité, l'un ne s'opposant pas à l'autre. Pour avoir été présente lors de la première soirée dans le cadre des rencontres de la jeunesse et avoir vécu un premier échange sur leur voyage, je peux vous dire qu'ils reviennent avec une expérience très forte pour eux, y compris pour construire la ville ensemble à Villeneuve-Saint-Georges, forts de nombreuses idées généreuses de solidarité. Ils se sont également aperçus de ce qu'ils vivent à Villeneuve. Ce n'est hélas pas du tout la réalité pour bien des jeunes à New York. J'attends aussi avec impatience la restitution du voyage des jeunes partis en Afrique du Sud.

Comme vous le verrez sur nos vœux pour 2019, nous sommes donc fiers de notre jeunesse. Nous sommes fiers de viser pour eux l'excellence, y compris avec l'organisation de voyages comme ceux-là. Nous passons à d'autres choses. Ici n'est pas le lieu d'un débat. Nous en débattons après si vous le souhaitez. J'ai répondu à votre question.

Mme BOUSSON-JANEAU

Mon propos concernait les critères d'attribution. Moi aussi, je vise l'excellence, et je suis d'accord avec l'excellence pour la jeunesse.

Mme la Maire

Les critères, c'est la commission jeunesse et pas le CCAS. Je pense que vous confondez un peu les choses. Excusez-moi, vous êtes Vice-Présidente du CCAS, mais ici, pour l'occasion, ce n'est pas lui qui décide de ce genre d'initiatives.

M. GAUDIN

Toujours sur le même sujet, j'aimerais savoir si le prix indiqué ici de 2 070 euros est le prix coûtant, ou si une participation des participants est à déduire.

Mme la Maire

C'est le prix coûtant.

M. GAUDIN

C'est-à-dire que les participants n'ont rien payé ?

Mme la Maire

Les participants payent aussi, mais nous vous faisons part ici de la dépense pour la commune.

M. GAUDIN

Je voudrais savoir quelle est la participation des jeunes.

Mme la Maire

Je ne connais pas la participation des jeunes, je vous dis la dépense pour la commune.

M. GAUDIN

Merci.

Mme la Maire

Mais nous vous le transmettons.

M. GAUDIN

J'ai une question à poser sur l'arrêté 96 concernant la mise en place d'une messagerie Microsoft Exchange 2016 pour un montant de 75 000 euros. Alors, évidemment, j'ai un peu réagi en découvrant cette décision. J'ai demandé à la réunion préparatoire que me soient fournies des explications. Pourquoi ? Qu'y avait-il de particulier dans le cahier des charges pour atteindre cette somme ? Je n'ai pas eu les renseignements sur le moment, ce que je peux comprendre. Je me suis adressé au service financier, car cela m'a été proposé pour avoir des compléments d'information. Je n'ai pas pu les avoir tout de suite. Un courriel m'a été envoyé, arrivé un peu tardivement. Mais, de toute façon, je n'ai pas trouvé les éléments nécessaires dans la réponse qui m'a été faite.

Je m'interroge. Si j'ai tout compris, dans le cahier des charges publié sur le site de la ville, il s'agirait d'installer 500 boîtes courriel. J'ai gratté un peu le dossier, car j'aime bien savoir ce qu'il se passe. Disons que d'une manière générale, le serveur Exchange 2016 peut être installé autour de 40 euros par poste. S'il y en a 500, cela fait 20 000 euros par an. Nous sommes donc loin des 75 000 euros annoncés. Je voudrais savoir ce qui pourrait justifier que le prix soit augmenté de plus de 100 % ? D'autant plus qu'il y a derrière une autre décision que vous avez prise, la 104, où sont rajoutés 15 400 euros, car il est dit que les prix ont augmenté pour la fourniture et la mise en place d'une messagerie. Ces deux montants additionnés, cela fait 100 000 euros.

Si nous prenions l'hébergeur OVH, qui est le plus important hébergeur européen avec 300 000 serveurs et 18 millions de sites hébergés, la même prestation est assurée pour 35,88 euros. Si vous multipliez par les 500 boîtes, nous arrivons à 17 940 euros. Encore une fois, nous sommes très loin des 100 000 euros annoncés. Alors, dites-moi pourquoi. Je vous en remercie.

M. HENRY

Effectivement M. GAUDIN, vous avez posé ces questions en commission des Finances. Il m'avait semblé que des éléments vous avaient été transmis, puisque vous êtes venu voir le DGA en charge des finances. Je vais tout de même répondre. Puisque vous posez ces questions publiquement, nous allons y répondre publiquement. Il n'y a pas de problème.

Sur ce sujet, dans le respect des dispositions réglementaires françaises, un marché public sous la forme d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée) a été passé par la commune. Comme le prouve l'analyse des offres, c'est l'offre la moins chère qui a été choisie. Elle est constituée

d'un lot 1 pour l'acquisition de licences Microsoft Exchange pour environ 57 800 euros et d'un lot 2 pour la migration de la messagerie dont le montant s'élève environ à 30 000 euros. Concernant la décision 104 que vous avez citée ensuite, nous vous avons déjà expliqué lors de la commission de quoi il en retournait. Le prix du marché a augmenté car l'entreprise Microsoft a décidé, entre la formulation de l'offre par l'entreprise et l'attribution du marché, d'augmenter de manière discrétionnaire et non prévisible le prix de ses licences. La décision n° 104, d'une valeur de 15 400 euros, prend donc en compte l'augmentation du prix desdites licences. Nous avons ainsi un montant total d'environ 100 000 euros.

Voilà, je ne peux pas vous donner plus d'informations. Si vous voulez des informations complémentaires et que cela ne convient pas, nous ferons les recherches exactes avec le prix exact des licences. La consultation est une consultation dont l'offre retenue était la moins chère. Nous pourrions vous donner les éléments de ce marché.

M. GAUDIN

Au niveau des services municipaux, je pense tout de même que vous avez fait une estimation. Cela a dû être fait. Une recherche a dû être faite. Vous ne vous êtes pas contentés de recevoir les trois ou quatre offres faites. Vous deviez tout de même avoir un minimum de renseignements pour pouvoir apprécier l'offre.

M. HENRY

Selon les éléments qui m'ont été donnés, cela a effectivement été fait. Cela a été étudié et nous sommes dans la marge des prix qui se pratiquent.

M. GAUDIN

Écoutez, je vous le redis, OVH revient à 35,88 euros par licence.

M. HENRY

D'accord.

M. GAUDIN

Vous pouvez aussi aller voir directement Microsoft qui fait la même chose pour 40,80 euros.

M. BIYIK

Je voudrais revenir sur la décision 110, « *attribution du marché des travaux d'insonorisation des logements de fonction du groupe scolaire Anatole France* ». Je ne comprends pas bien. Concernant le groupe scolaire Anatole France, une partie de la menuiserie a été faite et l'autre partie est en attente. Je m'étonne. Nous faisons des travaux sur les logements de fonction alors que les travaux de l'école n'ont pas encore été finis.

M. HENRY

Lorsque vous avez des arrêtés en vertu des articles 21 et 22, ce sont des décisions du maire. Dans ces arrêtés, la totalité du coût des travaux vous est donnée. Cela signifie qu'aujourd'hui, plusieurs types de travaux s'opèrent sur les logements de fonction et sur le patrimoine qu'il y a entre autres à Anatole France, mais également partout dans la ville. Sur le patrimoine Anatole France, nous avons plusieurs types de travaux, dont le remplacement des menuiseries. Le prix qui vous est donné sur cet arrêté est le prix global des travaux. Cela signifie que cela concerne le remplacement de toutes les fenêtres. Une subvention viendra *a posteriori* sur le dossier qui sera déposé à l'ADEME (Agence De l'Environnement Et de la Maîtrise de l'Énergie). Elle s'élèvera entre 80 % et 100 %, je n'en sais rien. Mais pour l'instant, vous avez uniquement le coût des travaux.

M. BIYIK

Vous n'avez pas compris ma question. Je parle de l'école, vous me parlez des logements de fonction.

M. HENRY

Les logements de fonction font partie de l'école. Je vous dis qu'il y a aujourd'hui plusieurs types de travaux, dont les logements. Dans les logements, une partie des travaux concerne le remplacement des fenêtres qui représente ce coût-là. Cet arrêté ne porte donc que sur le remplacement des fenêtres des logements de fonction.

M. BIYIK

J'aurais une autre question concernant la décision 98. À quoi correspond exactement l'extranet Gallimedia ? Je crois qu'il y a une GRC (Gestion de la Relation Citoyens) déjà existante. C'est la GRC Arpège. Je voudrais savoir ce qu'apporte de différent l'extranet Gallimedia. Est-ce un outil supplémentaire ?

M. HENRY

Je veux bien que nous fassions un conseil municipal extraordinaire sur l'intégralité de la messagerie. Aujourd'hui, nous sommes en train de remplacer la messagerie et mettre en place un réseau extranet qui seront autant de nouveaux outils permettant une meilleure gestion des dossiers et une meilleure communication entre les agents territoriaux. Pour ce qui est de rentrer dans les détails comme cela, je suis incapable de vous répondre sur le sujet. Le problème est que je pense que vous vous gargarisez sur des problèmes techniques. Je ne suis pas certain qu'ils intéressent beaucoup de monde, mais si vous voulez des renseignements, nous vous répondrons techniquement sur le dossier de cet extranet.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2018

M. BIYIK

Page 5, je voudrais revenir sur les propos que M. KNOPFER m'avait prêtés. M. KNOPFER, je n'ai jamais dit que la société avait fait faillite. La prochaine fois, faites attention aux propos que vous me prêtez. D'accord ? Je préfère vous prévenir, car vous n'étiez pas présent au dernier conseil.

En page 11 ensuite, j'avais demandé à avoir le document du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Je n'ai jamais eu ce document. Pourriez-vous me l'envoyer ?

M. HENRY

Il n'est pas encore réalisé.

M. BIYIK

Vous m'avez dit que je l'aurai.

Mme la Maire

Oui, mais il n'est pas encore fait. Nous vous le transmettrons dès qu'il sera disponible, il n'y a pas de problème.

M. BIYIK

D'accord, merci. Je finis avec la page 42. Il s'agissait d'une discussion avec M. BEN YAKHLEF et Mme MORO. J'avais demandé à ce qu'ils me fournissent les documents où il était question de 30 % de produits bio présents au SIRM, mais de 22 % ou 25 % de produits locaux. Mme MORO, Mme DINNER, je vous ai envoyé des courriels à plusieurs reprises. Je n'ai jamais eu de réponse. Ce sera quand vous voulez !

Mme MORO

M. BIYIK, ôtez-moi d'un doute, vous faites partie de l'opposition ? Donc, si vous avez des demandes, vous vous adressez à l'administration. D'autre part, vous nous envoyez la *newsletter* de votre blog. Jusqu'à preuve du contraire, je n'ai pas accepté d'être dans votre liste de diffusion. Au titre de la RGPD, c'est absolument illégal et condamnable par la CNIL à trois ans d'emprisonnement.

M. BIYIK

D'accord, vous porterez plainte. Par contre, M. BEN YAKHLEF m'avait dit qu'il allait m'envoyer les documents. Pourriez-vous me les envoyer ?

Mme RICHTON

Bonsoir. M. BIYIK, pour répondre à votre question, j'ai demandé au SIRM. Je l'ai même mise en débat lors du dernier vœu que nous avons voté concernant la restauration. Oralement, par rapport au bio, le chiffre de 20 % m'est donné. Et j'ai demandé par courriel pour ce qui est des produits locaux, mais je veux tout de même m'adresser à vous puisque vous posez ces questions. Vous venez au conseil municipal. Vous avez l'air de beaucoup vous amuser. Moi, je ne suis pas ici pour m'amuser. Concernant le vœu de la restauration, je me suis mise tout de suite au travail avec mes collègues de la majorité. Madame la Maire m'a confié le groupe de travail. Il est en route. De toute façon, ce n'est pas en un mois que nous évoluerons sur le bio et le végétarien.

Il m'a par contre été remis un document de votre part. Je pense que c'est vous. Vous le publiez sur les réseaux sociaux, « *Mensonge et manipulation des élus de la majorité* ». Je pense que je vais vous retourner le compliment. Vous parlez de malbouffe. Je suis d'accord avec vous, nous avons connu la malbouffe. Elle avait cours dans les années 2000 avec les sociétés privées. Nous nous sommes battus pour revenir à un service public.

Vous dites ensuite, « *Malheureusement, la majorité dirigée par les communistes et France Insoumise ont détruit tout le service public* ». M. BIYIK Birol, le SIRM est le Syndicat Intercommunal de la Restauration Municipale. Expliquez-moi comment nous réussirions à détruire le service public, alors qu'il s'agit plutôt de l'inverse ?

Il me semble donc que M. le 1^{er} adjoint a raison. Je pense que vous ne comprenez rien. Si ces choses représentent pour vous un amusement, en ce qui me concerne, le repas des enfants me préoccupe énormément. Je pense que c'est également le cas pour tous les acteurs de la majorité ici présents. Nous continuerons donc notre travail et, dès que nous aurons les éléments, nous vous les fournirons. Il n'y a pas de souci, mais j'aimerais que nous continuions à travailler sereinement..

M. DUTHEIL

Ma remarque sera d'ordre général. Je crois qu'il faut être assez précautionneux des choses que nous pouvons écrire sur les réseaux sociaux. Ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un moyen

d'expression et d'un outil utilisé qu'il est possible de tout se permettre. Les uns et les autres, nous pouvons souffrir des *fake news* qui sont condamnées par la justice.

Je ne vise personne en particulier. J'alerte sur un simple fait. Des propos sont susceptibles d'être considérés comme diffamatoires. La majorité peut aussi se réserver la possibilité d'attaquer en justice des propos diffamatoires. Je le dis ce soir. J'espère que je n'aurai pas à le redire, et que la majorité n'aura pas à prendre des initiatives d'ordre judiciaire, mais il y a aujourd'hui un tel développement des réseaux sociaux que j'appelle à ce que les gens qui surfent sur ces réseaux sociaux et les nourrissent soient raisonnables.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le compte rendu analytique du 27 septembre 2018

HABITAT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE
--

Politique de la ville

1– Mme la Maire – Approbation du bilan 2017 du Contrat de Ville

Mme la Maire

La commune de Villeneuve conduit une politique volontariste de lutte contre les inégalités sur l'ensemble de son territoire. Le Contrat de Ville l'engage pour la période 2015-2020, avec l'ensemble des partenaires de la commune et l'État sur un certain nombre d'objectifs partagés. Chaque année, il est prévu un bilan des actions menées et des financements perçus par les différents porteurs au titre du Contrat de Ville.

Ce bilan de mise en œuvre du Contrat de Ville en 2017 témoigne de la priorité donnée par la commune et ses partenaires aux actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation. Elle représente en effet près de 55 % des actions proposées à la programmation 2017. Le PRE (Programme de Réussite Éducative) met par exemple en place un accompagnement des enfants en difficulté, difficultés scolaires et familiales, par le biais d'un suivi individualisé.

Les crédits « Politique de la ville » sont également fléchés vers des actions permettant l'épanouissement et la prise d'autonomie des jeunes. La lutte contre des discriminations, axe transversal du Contrat de Ville, irrigue toutes les actions sélectionnées par la commune et ses partenaires pour bénéficier des crédits « Politique de la ville ».

La commune a également souhaité orienter son effort et les crédits de l'État et de ses partenaires vers les actions permettant de développer le lien social et l'accès au droit dans les quartiers prioritaires. Porteuse elle-même d'actions telles que la mise en place d'ateliers sociolinguistiques, de permanences d'accès aux droits dans les quartiers, la ville soutient également les associations de quartier ainsi que le centre social Asphalte.

Dans le domaine de la santé, les actions de prévention menées par le centre de santé Henri-Dret ont été intégrées à la programmation 2017. Je rappelle par exemple que grâce aux crédits fléchés, le CCAS et le service jeunesse organisent l'action « J'ai 18 ans et je me soigne », permettant à tous les Villeneuvois de 18 ans de bénéficier de l'ensemble des visites médicales courantes gratuitement sur une demi-journée. Je l'ai annoncé dans mon introduction, cet axe

prioritaire sera encore davantage développé grâce à la création d'un service municipal dédié à la santé.

Par ailleurs, la commune a mobilisé ses partenaires pour la mise en place d'actions relevant du champ du développement économique et de l'emploi. Il s'agit de l'organisation de barnums de l'emploi, de l'inscription et du suivi de clauses d'insertion dans les marchés passés avec les entreprises prestataires de la commune, de la création d'un parcours du créateur d'entreprise à Villeneuve-Saint-Georges.

Nous agissons également dans le cadre de l'accompagnement des projets urbains majeurs, à Triage, dans le centre-ville avec notamment le PNR cadre, au quartier nord et au plateau avec les NPNRU (Nouveaux Programmes Nationaux de Renouvellement Urbain). La municipalité s'est engagée à intensifier les moyens dédiés à l'amélioration du cadre de vie des habitants et à la valorisation des espaces urbains. Grâce à un effort financier important de la part de la commune, le dialogue engagé avec les bailleurs dans le cadre de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties a permis de développer des actions d'entretien sur leur patrimoine. Des actions menées par la direction de la culture de la commune ont quant à elles permis aux habitants de tout âge de témoigner de leur attachement à l'histoire de leur quartier et de leur ville.

Enfin, la programmation 2018 des crédits « Politique de la ville » répond aux mêmes objectifs et développe encore davantage les efforts de la commune et de ses partenaires pour améliorer l'égalité entre les territoires. En 2019, une évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville sera produite. Voilà pour ce résumé, où j'ai tout de même tenu à donner les points importants. Je vous invite à approuver ce rapport annuel du Contrat de Ville. Il sera ensuite transmis au conseil de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Le conseil municipal,

Par 29 voix pour,

Birol BIYIK, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN s'étant abstenus,

Approuve le rapport annuel du Contrat de Ville de Villeneuve-Saint-Georges pour l'année 2017,

Autorise la Maire à transmettre au Conseil Territorial de l'Établissement Public Territorial

Grand-Orly-Seine-Bièvre, ledit rapport.

URBANISME, AMÉNAGEMENT, COMMERCE ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Urbanisme

2- M. KNOPFER – Approbation de la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec SADEV 94/Pierreval pour la réalisation d'une opération sur le quartier de Triage.

M. KNOPFER

. L'opération d'aménagement sur les terrains dits *Européenne Food* est un des projets qui participe à l'important projet de redynamisation du quartier de Triage. Le projet du quartier de

Triage vise à répondre aux problématiques soulevées par les habitants et à engager une dynamique nouvelle pour ce quartier.

Il vise à agir sur plusieurs dimensions de façon complémentaire :

- la qualité des espaces publics et l'amélioration des circulations piétonnes ;
- une offre commerciale de meilleure qualité et plus diversifiée ;
- des équipements publics modernisés : aménagement d'une maison de quartier, extension de l'école Paul Bert et, côté voie ferrée, construction d'une crèche départementale
- Des locaux dédiés au développement économique avec des locaux d'activité destinés aux TPE/PME de l'ex-site *Européenne Food* en rez-de-chaussée.
- Une offre de logements de qualité, diversifiés, résilients, pour répondre aux besoins des habitants : 800 logements neufs, 60 en accession, 40 % locatif, ainsi qu'une intervention sur les copropriétés dégradées.

L'opération d'aménagement sur le secteur *Européenne Food* à l'entrée du quartier prévoit la construction de 310 logements de rez-de-chaussée commerciaux en front de RD138, d'une zone artisanale comportant des locaux adaptés aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'un jardin avec des jeux pour enfants. Elle est inspirée de l'identité du quartier de Triage. Ainsi, le projet développe une grande variété de manières d'habiter grâce à un jeu sur les hauteurs, une diversité de formes et de lignes de vue. Il crée un lien urbain entre l'avenue de Choisy et la Seine, et met en scène cet espace en s'inspirant d'un choix de végétations pour le fleuve.

Soumis aux exigences du PPRI (Plan de Prévention routière des Risques Inondations), il s'agit d'un projet exemplaire en matière de résilience : logements locaux urbains et techniques situés à 2,50 mètres au-dessus du terrain naturel, soit au-delà des plus hautes eaux connues, terrain végétalisé, les parkings positionnés en rez-de-chaussée sous les bâtiments sont traités grâce à des façades à claire-voie, des résines métalliques avec végétation grimpante, des moucharabiehs pour créer une variété le long de l'espace public. La construction de ces nouveaux logements entraîne la nécessité d'une augmentation des capacités scolaires avec la construction de nouvelles classes.

Pour financer ces équipements publics, il a été décidé entre les partis de recourir au dispositif du PUP (Projet Urbain Partenarial) issu de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Le montant de la participation est fixé à 4 000 euros par logement, soit un total de 1 240 000 euros pour les 310 logements. La présente convention PUP organise les conditions dans lesquels les partis s'entendent pour financer les équipements publics décrits ci-après.

Ainsi, la SCCV VSG Triage engage à procéder au paiement de la participation des PUP mis à sa charge sous forme d'une contribution financière dont le versement sera échelonné comme suit : 30 % à compter de l'obtention par la SCCV (50,24) des autorisations d'urbanisme, 30 % à compter de la réception par la commune de la déclaration d'ouverture du chantier, 40 % à compter de la réception par la commune de la déclaration d'achèvement et la conformité des travaux.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la convention de PUP, d'autoriser Madame la Maire à signer les actes correspondants, d'inscrire la recette correspondante au budget des années considérées.

M. FAÏSSE

Je trouve ce projet démesuré, non pas à cause de ces 300 logements, mais ils sont le prélude à la construction de 800 logements. Vous allez plus que doubler la population de ce quartier. Triage est un quartier très enclavé, mal desservi par une seule route toujours très embouteillée, surtout aux heures de pointe. Triage est également mal desservi par le RER D, car seuls les RER allant vers Juvisy ou venant de Juvisy s'arrêtent à Triage. Il n'y a pas de médecin généraliste à Triage.

Je veux bien croire que ces logements répondent aux normes du PPRI. Il ne reste pas moins vrai qu'en cas de nouvelles inondations, plus que probables en raison du réchauffement climatique, les Triageois seront tout de même plus isolés. Ce qui me pose problème n'est pas ces 300 logements, mais l'ensemble de ce projet de 800 logements.

Mme la Maire

Ce projet a été présenté et discuté avec les habitants de Triage. Je le crois apprécié car c'est un projet qui permettra aussi le renouvellement urbain de ce quartier. Il lui donnera vie, permettra l'implantation de commerces de par l'augmentation du nombre d'habitants. En même temps, le nombre de logements est mesuré et tient compte du caractère « village » de Triage.

L'objet du débat de ce soir n'est pas de revenir sur ce projet, qu'il vous plaise ou non. Je peux en tout cas vous dire et dire à l'ensemble des élus et du public qu'il a fait l'objet de grandes discussions et d'une approbation des Triageois, ce qui me semble très important. L'objet de ce rapport est de voter un PUP, c'est-à-dire la participation des entreprises travaillant sur l'opération pour participer au financement de l'extension de l'école Paul Bert. Cette extension est prévue et nous avons commencé à y travailler. Voilà l'objet du présent rapport. Si vous le voulez, je vous invite à faire des remarques sur le PUP pour pouvoir financer l'extension de cette école, PUP dont le montant n'est d'ailleurs pas négligeable.

M. GAUDIN

Dans l'exposé de M. KNOPFER qui a lu la note de présentation, il a parlé des équipements publics modernisés, de l'aménagement d'une maison de quartier, de l'extension de l'école Paul Bert, d'un côté de la voie ferrée et de la construction d'une crèche départementale. Très bien. J'ai lu attentivement la convention de PUP. Dans le préambule, les objectifs stratégiques du projet et les opérations réalisées pour la requalification du quartier de Triage sont repris à plusieurs reprises. La construction de 800 logements, l'aménagement de rez-de-chaussée, l'aménagement d'une boucle verte, l'aménagement des berges de Seine, la requalification de la RD138, la construction des locaux pour les TPE, l'extension des écoles, l'intervention sur les propriétés dégradées sont reprises. Bravo, mais il n'est plus question de la crèche départementale.

Mme la Maire

Ne vous inquiétez pas, le projet existe. Nous y travaillons en ce moment même avec le conseil départemental. Cela a d'ailleurs été voté. Mme DINNER pourra préciser. En tout cas, le projet est bien existant. Il s'agit d'un projet de crèche intercommunale, partagée avec Choisy, de 90 berceaux, dont 60 pour Villeneuve-Saint-Georges.

M. GAUDIN

Ne serait-il pas possible alors de l'écrire dans la convention ? Ce sera ainsi clair, net et sans ambiguïté.

Mme la Maire

Cela n'a pas de rapport. Le PUP doit financer certaines choses. En l'occurrence, cela a trait la plupart du temps à la création de classes supplémentaires liées à l'augmentation du nombre de logements, et donc du nombre d'habitants. Il me semble que la somme prévue par le PUP sera intéressante pour participer à l'extension de l'école. C'est la loi. Nous appliquons les textes.

M. GAUDIN

Si tout le monde en est d'accord, nous pouvons très bien amender la partie contractuelle de l'élément que vient de rappeler Madame la Maire, sur le fait que le conseil départemental s'engage sur la construction d'une crèche. Ce n'est pas un problème.

Mme la Maire

Oui, il n'y a pas de problème. Je vous répondais par rapport au PUP.

M. GAUDIN

Sauf si Mme DINNER a une objection, mais je ne vois pas ce qui viendrait contrevenir.

Mme DINNER

Deux choses sont distinctes. Il y a d'un côté le PUP. Mais ici, vous parlez du projet global, M. GAUDIN. Dans le cadre du projet sur Européenne Food, il y avait effectivement la localisation d'une crèche. Elle sera en fait localisée plus loin. C'est tout. Mais dans le cadre de l'engagement départemental et du renouvellement départemental liés au programme de 500 places de crèche supplémentaires, Villeneuve bénéficie de la création d'une crèche, donc d'un équipement sur le quartier avec les éléments que vous a transmis Madame la Maire. Nous avons voté cela il y a quelque temps. Mais nous pouvons rajouter quelque chose si vous le souhaitez.

Le conseil municipal,

Par 30 voix pour,

Birol BIYIK, Imen GUEDDA et Michel FAISSE s'étant abstenus,

Approuve la convention de projet urbain partenarial pour la réalisation de l'opération de 310 logements sur le quartier de Triage,

Autorise la Maire à signer les actes correspondants,

Inscrit la recette correspondante au budget des années considérées.

3– M. KNOPFER – Avis sur l'acquisition à l'amiable par l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre de terrains sis 105 chemin des Pêcheurs (AR 153; 154; 155; 156; 157)

M. KNOPFER

Il s'agit de l'acquisition à l'amiable d'un terrain. La commune de Villeneuve-Saint-Georges a engagé un projet de renaturation des berges de l'Yerres en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune de Villeneuve-Saint-Georges est rattachée à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, EPT 12. Le transfert de la compétence engageant l'EPT 12 est intervenu au 1^{er} janvier 2018, conformément au

calendrier prévu par la loi NOTRe. Le projet de renaturation des berges de l'Yerres constitue une opération d'aménagement. Aussi, c'est désormais l'EPT 12 qui procède aux acquisitions des terrains situés dans le périmètre du projet, la commune étant sollicitée en amont pour émettre un avis sur ces acquisitions.

L'EPT 12 prévoit l'acquisition des parcelles AR 153, 154, 155, 156, 157, 605, chemin des Pêcheurs et appartements à M. Jacky STENEGRE. La superficie de ce terrain est de 1 853 m². Son prix d'acquisition est fixé à 305 000 euros.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de donner un avis favorable à l'acquisition à l'amiable par l'établissement public territorial Grand-Orly du terrain 605, chemin des Pêcheurs. Madame la Maire.

M. BIYIK

Je voudrais juste savoir la part que doit payer l'EPT. D'habitude, la part de chaque partie nous est détaillée. Est-ce toujours 20 % ?

Mme la Maire

L'EPT se substitue à ce que faisait la ville. Mais nous tenons à chaque fois à ce que la ville et le conseil municipal donnent son avis préalablement. C'est ainsi que nous fonctionnons au sein du territoire. Mais c'est l'EPT qui paye.

M. BIYIK

Je voulais juste savoir la part.

Mme la Maire

L'EPT prend désormais à sa charge toute la part que payait la ville. Il y a contribution de l'Agence de l'eau à hauteur de 60 %, du Département à hauteur de 20 % et de la ville à hauteur de 20 %. L'EPT se substitue donc désormais à la ville à hauteur de 20 %.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Donne un avis favorable à l'acquisition à l'amiable par l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre du terrain nu sis 105 chemin des Pêcheurs constitué des parcelles cadastrées AR 153, 154, 155, 156,157, pour une superficie totale de 1 853m², au prix de 305 000 €,

Autorise la Maire à déposer le permis de démolir et/ou d'aménager nécessaire à la réalisation du projet et à signer l'acte correspondant pour chacune de ces parcelles.

4– M. KNOPFER – Délimitation d'un secteur de renouvellement urbain dans la zone C du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly rue des Vignes.

Mme la Maire

Je donne la parole à M. KNOPFER pour le point suivant.

M. KNOPFER

Par arrêté conjoint en date du 21 décembre 2012, le Préfet du Val de Marne et de l'Essonne a entamé la révision du PEB (Plan d'Exposition au Bruit). Ce dernier datait de 1975 et se trouvait *de facto* obsolète, du fait de l'évolution des trafics aériens et de la modification des normes relatives au calcul des zones de bruit.

Un PEB distingue trois zones de bruit, de A et B, fort à C, modéré. Elles constituent les services d'utilité publique encadrant et limitant le droit à construire des parcelles qui les composent. Les prescriptions d'urbanisme applicables à chacune des zones de bruits sont définies dans l'article L112-10 du code de l'urbanisme.

L'article L112-10 paragraphe 5 du code de l'urbanisme prévoit que « *Dans les zones C, les plans d'exposition au bruit peuvent délimiter des secteurs pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants. Des opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain peuvent être autorisées* ».

Le centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges (CHIV) possède une parcelle de près de 8 200 m² située dans le centre-ville, en contrebas du coteau et proche de la gare du RER, à sept minutes à pied. Cette parcelle est occupée par deux bâtiments, dont un est désaffecté depuis plusieurs années. Le CHIV a l'intention de céder la partie de la parcelle au droit de ce bâtiment inoccupé, environ 2 560 m² de terrain, pour ne conserver que l'unité de soin longue durée toujours en fonctionnement. Cette parcelle étant située en zone C PEB de l'aéroport d'Orly, sa constructibilité oblige à la délimitation d'un secteur de renouvellement urbain.

La création de ce secteur de renouvellement urbain permettrait à la commune de poursuivre son objectif de conforter la dynamique du centre-ville, notamment par la construction de logements et l'aménagement d'espaces publics de qualité. En effet, le projet envisagé prévoit la construction de 69 logements, dont la moitié en accession soit l'équivalent d'environ 168 habitants supplémentaires, ainsi que l'élargissement et la requalification de la sente reliant le centre-ville au quartier pavillonnaire. L'établissement public territorial compétent en matière d'aménagement depuis le 1^{er} janvier 2018 mènera la procédure de création d'un secteur de renouvellement urbain.

Il est proposé aux membres du conseil de donner un avis favorable sur le projet de délimitation du secteur de renouvellement urbain, d'autoriser le président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre à élaborer le dossier justificatif, d'autoriser le président de l'établissement public territorial à demander au Préfet du Val de Marne de prendre un arrêté soumis à enquête publique approuvant l'institution de ce secteur de renouvellement urbain dans la zone C du PEB.

M. FAÏSSE

Je suis réservé concernant ce projet, pour plusieurs raisons. Je ne parle pas du bruit de la zone C, mais vous ne nous dites pas le type de construction, sa hauteur, ou s'il s'agit de plusieurs immeubles. La construction d'immeubles dans ce quartier pavillonnaire va choquer. Ce projet ne « *dialoguera* » donc pas « *avec l'existant* » ni ne « *respectera l'environnement* », pour reprendre le texte du point 2.

D'autre part, deux problèmes sont à résoudre. Le premier est celui de la construction à risque sur un terrain en pente, riche en glaise, très sensible aux variations climatiques, l'alternance de

sécheresse et d'humidité pouvant entraîner des glissements de terrain. Le deuxième est celui d'une accessibilité très difficile en voiture. Je pense que ce ou ces immeubles auront des parkings souterrains. L'accès se fera-t-il par la rue des Vignes ou par la rue de Bellevue ?

Mme la Maire

Permettez-moi tout d'abord un rappel. À l'endroit de ce projet d'immeuble, nous avons ce que nous appelons tous le « vieil hôpital ». Il était complètement dégradé. Il pouvait non seulement constituer une gêne, mais il pouvait même occasionner certains dangers d'écroulement. Nous avons vu ce qui s'est passé à Marseille.

Le directeur de l'hôpital a donc pris les choses en main. Il a cherché les moyens de pouvoir faire autre chose sur cet endroit, et de démolir cet ancien hôpital. Cela suppose aussi d'aller à la recherche de moyens et d'avoir un projet en concertation avec la ville. Il n'y a pas 36 projets possibles en la matière. Ce projet est respectueux de l'environnement, puisque le bâtiment ne sera ni plus haut, ni plus large que ce qui existait jusqu'alors. Il prendra en compte l'environnement pavillonnaire. Comme tout projet dans ce secteur, nous devons demander à l'État un secteur de renouvellement urbain, objet du présent rapport.

Je pense vraiment que ce projet est mesuré. Je vous ai parlé de sa hauteur et de sa largeur. Il propose 69 logements, dont la moitié en accession. Il me semble que ce sera un beau projet. Dans le cadre des aménagements que nous réalisons sur le centre-ville, il devrait également améliorer l'environnement et cet endroit du centre-ville. Nous n'avons pas intérêt à avoir une zone sans projet. Ce serait encore un *no man's land* à Villeneuve-Saint-Georges. Je ne le souhaite pas, et je pense que personne ici ne le souhaite.

M. FAÏSSE

Il n'y aura donc qu'un seul immeuble ? Et concernant l'accessibilité en voiture ?

Mme la Maire

Ce sera par la rue des Vignes. Tout a été prévu et bien conçu. Le dossier sera mis à disposition. Je pense qu'il est consultable sans aucun problème.

M. GAUDIN

Madame, j'exprime sensiblement les mêmes réserves. Il est bien sûr nécessaire de faire quelque chose à cet endroit. Il s'agit de ne pas laisser une telle ruine. Mais c'est l'ampleur que je note, 69 logements dans un secteur difficilement accessible en voiture, les jours de marché, la rue des Vignes, la rue de Balzac, c'est un peu compliqué. 69 logements supplémentaires représentent tout de même un projet d'ampleur, et nous sommes un peu réservés sur le nombre.

M. BIYIK

En faisant un ratio de 3, avec 69 logements, le résultat est de 21 enfants supplémentaires sur le secteur. S'ajoutent les 135 logements en face sur l'îlot Pasteur. Cela ferait de 60 à 65 enfants supplémentaires sur le secteur. Vous aviez dit la dernière fois que vous annuliez la construction d'une nouvelle école dans ce secteur. Cela fait donc beaucoup de logements en plus dans un secteur enclavé où il n'y a pas d'équipement public.

Mme la Maire

Nous avons déjà répondu à ce genre de questions. Nous sommes des gens responsables et nous créons les moyens nécessaires pour accueillir les enfants de notre ville.

Le conseil municipal,

Par 27 voix pour,

Birol BIYIK, Imen GUEDDA, Michel FAISSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN s'étant abstenus,

Donne un avis favorable au projet de délimitation du secteur de renouvellement urbain situé rue des Vignes en zone C du PEB de l'aéroport d'Orly, autorisant la création de 69 logements équivalents à une augmentation modérée d'environ 168 habitants.

Autorise le Président de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre à faire élaborer le dossier justificatif,

Autorise le Président de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre à demander au Préfet du Val-de-Marne de prendre un arrêté soumis à enquête publique approuvant l'institution de ce secteur de renouvellement urbain dans la zone C du PEB.

FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GÉNÉRALES

Finances

5- M. GARCIA – Désignation du représentant de la commune au sein de la Commission d'appel d'offres pour le groupement de commandes coordonné par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour l'achat de carburant

M. GARCIA

Par délibération en date du 27 septembre 2018, la commune a approuvé la constitution d'un groupement de commande entre l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et les communes de Juvisy-sur-Orge, de Savigny-sur-Orge, de Villeneuve-Saint-Georges et de Viry-Châtillon pour la fourniture de carburant. Dans le cadre de ce regroupement, la commission d'appel d'offres attribuant cet accord-cadre sera composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement. Cette commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement.

Les membres de la commission d'appel d'offres de Villeneuve-Saint-Georges ayant voix délibérative ont été désignés par une délibération en date du 10 avril 2014. Ce sont : Daniel HENRY, Maurice BELVA, Guillaume POIRET, Charles KNOPFER et Philippe GAUDIN. Le représentant titulaire de la commune au sein de la commission d'appel d'offres pour le groupement de commandes précité ainsi que son suppléant doivent donc être désignés parmi ces membres. L'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'il est voté au scrutin secret, notamment « *lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation* ». Cependant, le dernier alinéa de cet article, relatif aux libertés et responsabilités locales, donne la possibilité au conseil municipal de décider « *à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de désigner un membre titulaire et un membre suppléant parmi les membres de la commission d'appel d'offres municipale ayant voix délibérative pour représenter la commune au sein de la commission d'appel d'offres

spécifique du groupement de commande pour la fourniture de carburant et de fuel. Nous avons en tant que titulaire, Daniel HENRY, et en tant que suppléant, Charles KNOPFER.

Mme DINNER

Oui, ma petite remarque aura pour but de détendre. En tant que féministe, j'hésite ce soir à prendre part au vote pour laisser ces messieurs décider entre eux. Il s'agit juste d'une boutade.

Mme la Maire

C'est-à-dire qu'il faudrait changer la commission d'appel d'offres, ce qui serait effectivement une bonne chose. Mais ici, en l'occurrence, nous partons de ce qui existe.

M. DUTHEIL

Toujours dans le même esprit de détente, c'est méconnaître la part de féminité de Charles KNOPFER.

Mme la Maire

Ceci dit, je me dois de poser la question. Un autre membre titulaire de la commission d'appel d'offres souhaite-t-il se porter candidat ? Pour rappel, il faut présenter un candidat titulaire et un suppléant. Conformément au code général des collectivités territoriales, nous avons la possibilité à l'unanimité de procéder à cette désignation au scrutin public.

Le conseil municipal,

Par 27 voix pour,

Birol BIYIK, Imen GUEDDA, Michel FAISSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN s'étant abstenus,

Décide d'adopter le scrutin public pour procéder à la nomination des représentants (titulaire et suppléant) de la commune,

Désigne Daniel HENRY en tant que membre titulaire et Charles KNOPFER en tant que membre suppléant, parmi les membres de la CAO municipale ayant voix délibérative, pour représenter la commune au sein de la CAO spécifique au groupement de commandes pour la fourniture de carburant et de fuel.

6- Mme la Maire – Débat d'orientations budgétaires 2019

Mme la Maire

Nous allons passer au débat d'orientation budgétaire, que je vais introduire. Comme nous le rappelons chaque année, nous ne votons pas ce soir le budget. Son adoption aura lieu lors de la prochaine séance du conseil, le 20 décembre. Nous avons un débat sur les orientations budgétaires. Ce débat n'a donc rien de technique, car les orientations budgétaires se traduisent par des choix politiques.

Comme depuis de trop nombreuses années, ce débat se fait dans un contexte politique une fois de plus difficile. Le gouvernement, comme les précédents, fait le choix de maintenir les finances des collectivités territoriales dans une cure d'austérité. À tel point qu'aujourd'hui, la très grande majorité des maires, des présidents de Département ou de Région, disent au président de la République « *Cela suffit. Ce n'est plus tenable* ». La baisse des moyens pose de sérieux problèmes pour maintenir un haut niveau de service public dans nos territoires,

et principalement dans les collectivités comme la nôtre. Cette politique est toxique et s'attaque à la libre administration et à la démocratie locale. Avec d'autres collègues, je me suis déjà mobilisée le 14 novembre dernier pour faire entendre notre voix devant l'Assemblée nationale. Je continuerai. Nous ne voulons en aucun cas renoncer à poursuivre nos projets et politiques publiques au service des Villeneuvois.

À Villeneuve plus qu'ailleurs, nous devons nous démener comme de beaux diables, prendre notre bâton de pèlerin pour rechercher systématiquement des subventions auprès de l'ensemble des partenaires, l'État, la Région, le Département, la CAF, l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), le FSE (Fonds Social Européen) ainsi que toutes les possibilités de recettes nouvelles, la mise en œuvre de nouvelles mutualisations et de partenariats. Rien ne nous tombe du ciel. J'évoquais dans mon introduction les aides exceptionnelles de l'État suite aux inondations. Ici aussi, il a fallu se battre et maintenir la pression. Dans ce contexte fort contraint, nous avons travaillé à maintenir un haut niveau d'investissement, continué à mettre en œuvre nos engagements et projets, tout en poursuivant nos efforts pour préserver la situation financière de la ville. J'assume ce parti-pris pleinement avec toute mon équipe, car il vise à faire bouger de notre ville pour faire de Villeneuve une ville belle, accueillante, écologique et dynamique.

Je ne balayerai pas l'ensemble des projets de ce rapport. Mais je veux insister sur une idée. Dans tous les quartiers, cette dynamique de changement et d'amélioration du quotidien se poursuivra. C'est vrai dans le centre-ville où, après l'ouverture de la médiathèque et la maison Frida Kahlo, l'aménagement de la RN6, de nombreux projets démarreront en 2019. Parmi eux, citons notamment la création d'un équipement dédié à la vie associative dans l'îlot Carnot 3 en remplacement de l'espace Cocteau, la création d'un nouveau pôle administratif, ainsi que les constructions de nouveaux logements qui débiteront sur Carnot 3, pont de l'Yerres, Orangerie, Lavoisier et le projet Pasteur CPAM. Nous appelons « Carnot 3 » la partie de Carnot la plus proche de l'Hôtel de Ville. Les travaux du pôle administratif permettront d'améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail des agents. Ils se poursuivront en 2019. Nous accueillerons également à proximité de la médiathèque et de la maison Frida Kahlo la première Micro-Folie, faisant du centre-ville un véritable lieu d'art et de culture.

Sur Triage, après la construction de 86 nouveaux logements qui seront livrés au premier semestre, le programme de logements et de commerces démarrera sur *Européenne Food*. Charles en a parlé tout à l'heure. Le Département engagera des travaux en vue de la pacification de la RD 138. Le NPNRU du quartier Nord entre dans une nouvelle phase avec le lancement d'un très important programme d'étude validé par l'État et par l'ANRU. Il permettra de définir la programmation précise en matière de logement, de cadre de vie, d'espace public, d'équipement public, d'offre commerciale.

Sur le plateau, le Département conduira également une première étape de requalification de la RD 136, préparant l'arrivée du téléphérique Câble A-Téléval. Dans le cadre du NPNRU, je rappelle qu'une étude urbaine sera engagée sur les copropriétés et le centre commercial Kennedy. C'est la priorité que nous nous sommes donnée sur le NPNRU plateau, qui est un NPNRU dont le périmètre est un peu plus restreint que celui du quartier Nord. En plus de l'extension et de l'accélération du projet de renaturation sur Belleplace Blandin, la ville engage une requalification complète du square de la Mare, avec l'aménagement d'un espace public de qualité et d'un bâtiment associatif neuf et résilient aux crues. Ce travail se mènera en étroite concertation avec les habitants ainsi qu'avec l'association Au fil de l'Yerres.

Sur le cœur de ville, le réaménagement du secteur Berthelot, co-construit avec les habitants et les usagers, se poursuivra avec la réalisation par la ville d'une place conviviale, d'espaces de jeu, de places de stationnement, d'un City stade ainsi qu'évidemment le bassin. Je dis « évidemment », car ce bassin de rétention des eaux effectué par le SyAGE constituait la base du projet. Les démolitions sur le secteur Accueil Péguy seront conduites en 2019 par l'OPH (Office Public de l'Habitat) en préparation d'un projet intégrant une maison de santé pluridisciplinaire et une résidence dédiée aux personnes âgées avec des logements.

Nous pouvons mettre en œuvre ce vaste programme d'investissement, car nous nous sommes dotés d'une stratégie financière et budgétaire rigoureuse malgré les importantes contraintes externes. Cette stratégie passe par la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et de personnel, par une évaluation précise de nos politiques publiques, par une politique de RH plus dynamique et par des organisations de travail plus coopératives et plus participatives.

Cette stratégie a commencé à porter ses fruits avec une amélioration de la situation financière de la ville. Même si nous demeurons à un niveau élevé, nous avons notablement amélioré notre capacité de désendettement. Elle est passée en quelques années de 18 à 12,5 années. Cette amélioration est le fruit direct de nos efforts pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Nous poursuivrons cette stratégie. Elle nous permet de consolider des politiques publiques solidaires et innovantes. C'est grâce à cette stratégie que nous pouvons développer les priorités essentielles qui guident l'action municipale. Je citerai chacune de ces priorités sans les développer toutes. Concernant la première, la jeunesse et la réussite éducative, je veux dire que la ville poursuivra son plan de rénovation des écoles ainsi que le plan d'action pour l'amélioration de la restauration scolaire, avec l'éducation au goût, le bio et le végétarien. Je ne développerai pas chacun des points, mais je vous les cite :

- la jeunesse et la réussite éducative ;
- l'amélioration du cadre de vie ;
- l'art et la culture ;
- les politiques sociales et solidaires ;
- le soutien à la vie associative et sportive ;
- et le développement économique et l'emploi.

Parmi ces priorités, je voudrais tout particulièrement souligner des efforts importants pour améliorer le cadre de vie et la tranquillité publique. En effet, des moyens humains et techniques supplémentaires sont affectés à la propreté urbaine, avec la volonté de renforcer la verbalisation des dépôts sauvages. Nous sommes particulièrement soucieux d'agir pour une ville verte, agréable, valorisant ses espaces verts, ses parcs, ses bois et ses 830 jardins familiaux.

Je pense également à notre engagement pour la sécurité et la tranquillité publique, avec notamment le plan de lutte contre l'alcoolisation sur la voie publique, construit en partenariat avec d'autres acteurs et qui a été présenté lors de notre dernier CLSPD. Notre Direction de la Tranquillité publique, créée il y a un an, a vu ses effectifs renforcés de policiers municipaux supplémentaires, d'un coordinateur du CLSPD et d'un superviseur des caméras de vidéoprotection. Nous déploierons d'ailleurs 12 nouvelles caméras en plus des 21 existantes, sur des points stratégiques de la ville.

J'évoquais dans mon introduction au conseil ma rencontre avec le directeur de l'ARS. Le budget 2019 nous permettra de nous engager dans l'élaboration d'un contrat local de santé, tout en continuant à développer les activités du centre Henri-Dret ainsi que l'ouverture d'une épicerie sociale et solidaire en centre-ville. Enfin, la participation des citoyens est le fil conducteur de tout notre politique. Les démarches participatives que nous voulons développer, avec « Imagine Villeneuve » notamment, nous confortent en ce sens.

Nous voulons faire en sorte que les habitants soient les véritables acteurs de leur quartier et de leur ville. Voilà pour cette présentation des orientations budgétaires. Je vous remercie.

Mme PEYNOT

En matière d'action concernant le cadre de vie, il y a urgence à propos de la verbalisation des dépôts sauvages, notamment dans le Blandin. Il y a régulièrement des amas à l'arrêt du bus. Les enfants sont obligés de contourner les dépôts. C'est une horreur. Il y aurait peut-être une possibilité de mettre une caméra de surveillance ?

Mme la Maire

Ce ne sera pas pour cette année, mais nous l'envisageons. Il s'agit d'une programmation pluriannuelle.

Mme PEYNOT

De même, le chemin des Pêcheurs est une poubelle à ciel ouvert.

M. FAÏSSE

Je m'interroge sur un certain nombre de vos projets. Le PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés) stagne. Il n'y a aucune réalisation pour l'instant. C'est à se demander s'il y a des promoteurs intéressés. En ce qui concerne l'aménagement de la RN6 et le rond-point, il n'y a aucune amélioration évidente de la circulation. Nous attendons les résultats de l'impact sur la qualité de l'air.

L'aménagement de Triage, comme celui de la Pologne, ressemble bien à du bétonnage. Comment allez-vous respecter l'engagement 21 d'« Imagine Villeneuve » ? La vidéoprotection, nom politiquement correct, devient la vidéosurveillance, destinée à lutter contre l'alcoolisation des Villeneuvois. Ce projet est certes louable, mais il peut apparaître comme une entrave à la liberté individuelle. Il y a par contre des projets que j'approuve. Concernant Belleplace Blandin, j'approuve la renaturation des berges de l'Yerres, mais vous ne détaillez pas les projets de lutte contre les inondations, le rachat des habitations côté pair du chemin des Pêcheurs, extension à la zone rouge du PPRI. Je me réjouis également du réaménagement du quartier Berthelot et de la création, à la place de l'Accueil, d'une maison de santé pluridisciplinaire et d'une résidence destinée aux personnes âgées.

M. JONCRET

Des milliers de communes voient encore leurs dotations figées, donc réduites en valeur réelle. Nous pouvons multiplier les citations de mesures techniques glissées dans le budget de l'État, votées par la majorité En Marche et dont les effets alourdiront le fardeau des collectivités, à l'exemple de la taxe sur le gasoil non routier qui double pour financer la loi PACTE, et non la transition énergétique. Avec elle se profile une inflation des prix des chantiers et des travaux publics du bâtiment, et donc un frein à l'investissement public.

Dans la vie réelle, les communes et territoires de banlieue sont méprisés, comme ceux de la campagne. L'examen récent du projet de loi de finances rectificatif a été une parodie de

travail parlementaire, chacun l'a bien senti. Il y a comme un vent d'humiliation qui part de l'exécutif envers le Parlement, mais, au-delà, envers les collectivités et populations. Ce mépris et cette arrogance du pouvoir sont durement ressentis par nos concitoyens. Ils l'expriment au travers des mobilisations aux divers contours, notamment celle des « gilets jaunes ».

Certes, il y a les promesses d'apparences généreuses faites durant la campagne de 2017 et mises en œuvre dans la précipitation, à l'image de la suppression de la taxe d'habitation. Il pourrait bien s'agir cependant d'un véritable cadeau empoisonné, qui réduira l'autonomie des communes, conditionnera leurs moyens au bon vouloir de l'État et accélérera la fuite en avant des politiques d'austérité qui portent atteinte au service public. De plus, le schéma de fonctionnement d'ensemble, encore loin d'être bordé, promet une usine à gaz dont chacun craint d'être le perdant. Tout cela ne consolide pas la relation de l'État avec les collectivités.

Hors du champ des éléments de langage, c'est un autre film violent qui se projette. Sous une apparente stabilité des dotations, la réalité est bien autre : 850 millions d'euros en moins sur les contrats aidés, des associations asphyxiées, le lien social qui s'effiloche et des collectivités obligées de jouer les pompiers. Autre réalité derrière cette fausse stabilité : 1,2 milliard d'euros sont pris sur les APL, les bailleurs sociaux sont mis en difficulté et les collectivités sont appelées à la ressource pour équilibrer les opérations de logements sociaux. Citons encore des services d'État qui ne sont plus en capacité de faire leur travail, notamment celui de conseil auprès de collectivités, car ils sont à l'os.

MACRON prolonge ainsi la trajectoire tracée par Nicolas SARKOZY et poursuivie par François HOLLANDE. En dix ans, la principale dotation aux collectivités a presque diminué de moitié, mais cela ne suffit pas. La technocratie En Marche invente la contractualisation de l'austérité avec les contrats de maîtrise de la dépense publique. Cette création au service de la rigueur punitive assortie de sanctions vise à faire économiser 13 milliards d'euros à l'État. C'est une recentralisation déguisée. Ces normes se transforment en règles bancaires. Elles nous contraignent également localement, comme tous les EPT et notre département du Val de Marne. Les relations entre l'État et les collectivités sont très dégradées. Le malaise des maires amène au symptôme le plus inquiétant de cette réalité. Les maires sont le dernier maillon de la démocratie représentative. Ils incarnent la politique au quotidien dans leurs relations étroites et souvent personnalisées avec leurs administrés. Ils sont fatigués d'être dépossédés. Sur nous, élus locaux, il pèse la baisse des dotations, le coup de canif à la cohésion sociale auquel aboutit la réduction brutale des emplois aidés, l'assignation à des intercommunalités mastodontes, trop souvent outils de la rationalisation de la dépense publique, de la technocratisation de la vie locale et du recul de la démocratie.

Nous en avons assez des injonctions permanentes d'un État de plus en plus contrôleur, de moins en moins payeur. C'est ce que 122 maires en Île-de-France ont dénoncé il y a 15 jours devant l'Assemblée nationale, toutes tendances politiques confondues. Notre groupe était au côté de Madame la Maire à cette occasion. Comme disait Stéphane PEU à l'Assemblée récemment, face à la surdité du pouvoir, peut-être dans cent ans rendrons-nous hommage à ces maires. Nous dirons qu'ils ont tenu le front, qu'ils ont tenu les tranchées de la crise. Nous souhaitons simplement que soient modifiés les budgets au lieu d'attendre cent ans pour se recueillir devant la stèle du maire inconnu. À moins de nous enfermer dans la « gestionnisme » de nos débats, dans quel contexte évoluent nos orientations budgétaires ? Ce contexte, c'est celui des lois de finances qui sont un remarquable jeu de bonneteau fiscal, totalement illisibles sur le plan économique, un peu moins de taxe d'habitation par ici, bien davantage de CSG par-là, une hausse massive de la fiscalité sur les carburants, le tout

saupoudré de baisses de cotisations sociales. Le tout est également accompagné de la réduction de l'APL et de la suppression des contrats aidés. Notre travail budgétaire et notre action sont mille fois plus lisibles et sérieux que ceux des premiers de cordée.

En revanche, pour les Villeneuvois, les effets concrets de cette politique macroniste se sont fait très rapidement sentir. En réalité, ils les observent partout, dans le montant de leur pension, sur leur fiche de paie, à la pompe ou dans la case en bas à droite de leurs factures. Au mieux, ils ont bénéficié d'une infime hausse de pouvoir d'achat dont ils ont perdu le bénéfice à cause du regain de l'inflation, ou qu'ils perdront sur une autre forme par la détérioration des services publics ou l'aggravation des inégalités. Le projet de loi de finances pour 2018 devait redistribuer du pouvoir d'achat à l'ensemble de nos concitoyens. Or, les 20 % les plus modestes connaîtront une baisse de leur revenu disponible de près de 1 % en 2018 et 2019. Dans le même temps, les quelques milliers de ménages des 0,1 % les plus riches se verront progresser de 86 000 euros par an en moyenne. Cela représente environ 7 000 euros par an. Les voilà, les assistés de la République : la bourgeoisie d'affaires, la bourgeoisie de la finance.

Ce sont bien les cadeaux fiscaux aux plus riches et l'évasion fiscale qui empoisonnent nos enfants, maltraitent les salariés et les retraités, ruinent notre consentement à l'impôt. Nous ne cessons de les dénoncer. Les communes compensent aussi la suppression de l'ISF qui a coûté 3,2 milliards d'euros. Nos choix sont toujours possiblement critiquables, bien entendu, mais notre travail budgétaire et nos engagements sont tournés totalement au service de l'intérêt général de tous les Villeneuvois et de la justice.

Dans ce contexte, la décision du gouvernement en pleine révolte populaire de ne pas donner un coup de pouce au SMIC au 1^{er} janvier 2019 ajoute au sentiment que, décidément, ce pouvoir ne comprend rien à ce que vivent les gens, ces gens qui sont confrontés à la même date à de nouvelles augmentations de prix sur le carburant, ou encore l'électricité.

C'est à l'aune de cette politique gouvernementale qui fait malheureusement le lit de l'extrême droite et des démagogues que nous évaluons en permanence notre action et notre travail des agents communaux de notre service public communal. Et à l'évidence, malgré les obligations qui nous tombent dessus, nous agissons pour défendre Villeneuve-Saint-Georges. La majorité municipale sait aussi transformer et prendre soin de la ville en cheminant avec tous les habitants, si riches en idées. Cela nous dit aussi que, si l'on va certes vite seul, il est possible ensemble d'aller bien plus loin. C'est pourquoi nous n'opposons pas les projets entre eux. Sur des critères précis, nous les articulons et les partageons. Nous agissons en conséquence pour le centre-ville, pour le quartier de Triage, le quartier Nord, Belleplace Blandin et le plateau.

La proximité permet d'anticiper. D'ailleurs, quelle meilleure preuve face aux deux drames vécus des inondations que votre choix, Madame la Maire, bien en amont, de reconquérir dès 2019 les berges de l'Yerres à Belleplace Blandin. Ce choix était pertinent. Anticiper, c'est aussi avoir engagé rapidement et dès le début du mandat précédent la lutte pour requalifier l'habitat dégradé et insalubre et lutter contre les marchands de sommeil. Le terrible drame qui a frappé Marseille vient rappeler à toutes et tous combien ce combat acharné, de longue haleine, est essentiel. Madame la Maire, avec nous, votre équipe, vous n'avez pas attendu que le pire survienne pour réagir et engager un projet ambitieux, en particulier pour notre centre-ville ancien. Nous voyons les réalisations concrètes en cours aujourd'hui, malgré les tentatives pitoyables de l'opposition pour y faire obstacle.

Notre ambition, celle de l'humain d'abord, est déjà marquante pour la jeunesse et la réussite éducative et pour garantir un meilleur cadre de vie. Pour la tranquillité publique, je note que notre ville fait un bond en avant sérieux sur le mobilier urbain, sur le renforcement de la police municipale ou encore sur le secteur de la propreté. C'est un bon cap détaillé, chère Mme ALTMAN, que vous nous avez présenté. J'ajouterais que nous allons bien au-delà de nos compétences à Villeneuve-Saint-Georges, en faveur de l'art, de la culture, du devoir de mémoire et de la paix, ou évidemment en faveur de nos politiques sociales, solidaires et de santé, pour l'emploi, le soutien à la vie associative et l'emploi des jeunes. Je crois bien entendu qu'il reste beaucoup à faire. Cette conscience nous préserve des angles morts et nous mobilise en ce sens. Il reste beaucoup à faire donc, comme nous le rappellent les Villeneuvois mobilisés dans « Imagine Villeneuve » ou encore dans le cadre de « Jeunes à Villeneuve » actuellement.

Mme DINNER

Comme vous le soulignez Madame la Maire, le débat d'orientations budgétaires est l'occasion d'un débat sur le choix et le sens des options qui marqueront l'action communale pour les prochains mois.

Malgré un contexte financier de plus en plus contraint, il nous faut nous efforcer de répondre au mieux aux besoins de la population et aux impératifs de développement de notre ville. La ville a fait le choix d'assurer un périmètre important de services rendus à la population grâce au travail quotidien des employés communaux. Je veux ici ce soir les saluer pour leur engagement et leur sens du service public.

Par conviction, mais aussi par réalisme, nous considérons le personnel communal comme une ressource et non comme une charge. Il est une ressource au service de l'intérêt général, qu'il nous faut préserver, mais également développer. Nous devons continuer et redoubler de bienveillance à leur égard.

Pour conduire nos actions, vous avez rappelé que la première des conditions est que l'État respecte ses engagements, et ses engagements financiers. Cette condition du respect de notre identité et de notre statut de collectivité autonome, capable de remplir ses missions, est mise à mal depuis plusieurs années. Il n'est pas acceptable que le gouvernement accuse les collectivités locales d'être responsables des déficits et de la dette publique, alors qu'elles ne représentent que 0,1 % du déficit national. À ce propos, permettez-moi de m'arrêter un instant sur le contexte politique, économique et social dans lequel s'inscrit notre débat d'orientations budgétaires.

Le vernis de la modernité que cultive le président de la République commence à s'écailler sous l'effet de l'accroissement des inégalités vécu par nombre de nos concitoyens. Car le problème n'est pas celui des taxes en général, mais des taxes sur les pauvres. À travers la remise en cause du modèle social français pour pouvoir encore plus enrichir les riches, ce président appauvrit les classes populaires. Tout y passe, il n'oublie rien, l'emploi, la santé, l'éducation, la sécurité sociale, la SNCF, les services publics, l'écologie et, dernièrement, la justice, les retraités, les jeunes, les familles, et j'en passe et des meilleures. Il fallait oser. Et ce président qui se veut illustrer le Nouveau Monde fait du neuf avec les recettes du passé.

Avec ce modèle qui considère plus important de respecter les ordres de Bruxelles et de ne pas faire de déficit, nous voyons le résultat. Mais l'espoir renaît aujourd'hui avec ce mouvement populaire de masse. Il se construit avec l'action comme principe fédérateur. Les revendications de justice sociale et environnementale qui s'expriment aujourd'hui sont le

produit de cette crise du modèle hégémonique néolibéral. Le président Macron qui disait cet été « *qu'ils viennent me chercher !* » est responsable du fait que les gens l'aient pris au mot.

Face à ces mouvements de contestation, notre responsabilité d'élus doit œuvrer dans le sens d'un débouché humaniste et écologique, redonnant au peuple sa souveraineté. Indéniablement, ces mouvements doivent nous faire réfléchir à une marque de fabrique originale, singulière, pour exercer un pouvoir partagé avec les Villeneuvoises et Villeneuvois, en développant toujours davantage une conduite démocratique de l'action publique. C'est pourquoi nous devons ardemment faire des contraintes que nous subissons des atouts pour la commune, et entendre les gens.

Pour autant, Madame la Maire, nous sommes en butte à un cadre financier très contraignant. Les finances de la ville demeurent structurellement fragiles, d'autant que les réformes fiscales impactent et impacteront négativement les recettes de la ville. Les dotations de compensations pensées, sur lesquelles la commune n'a aucune prise, enfermeront le volume des recettes dans un produit constant, du moins par rapport au mode de calcul.

La préparation budgétaire 2019 se situe donc dans un contexte économique sombre, avec les différentes crises financières et sociales. Nous aurons à faire le mois prochain des choix que nous devons ensemble assumer et expliquer. Il ne s'agit pas seulement de poser des intentions. Nous devons ensemble poser des actes. Il ne s'agit pas seulement de poser la question de faire ville ensemble demain. Nous devons également amplifier nos actions pour la vie au quotidien des habitants, pour faire ville ensemble dès aujourd'hui.

Alors, logiquement, il ne s'agit pas seulement pour nous de poser la question d'une politique d'investissement ambitieuse de la ville, mais aussi de celle de la qualité des espaces publics, de l'éclairage ou encore des voiries publiques, par exemple avec le travail qui doit s'engager avec la ville de Valenton sur la réfection de la rue Jules Ferry. Nous devons poser la question de la tranquillité publique. Nous resterons particulièrement vigilants à la proposition que nous avons faite d'étudier et d'engager une réflexion sur le secteur Kennedy et sur les caméras. Nous devons poser également la question de la propreté, vous l'avez dit, du cadre de vie bienveillant au quotidien, de la prévention, de la question de l'urgence écologique à Villeneuve, et de la qualité des rapports humains. Cela passe par le fait d'affirmer que nous voulons aussi contribuer au développement et au rayonnement de la qualité de vie dans notre ville et nos quartiers. C'est pour cela que les Villeneuvoises et Villeneuvois nous ont élus en 2014. Nous y restons très attachés et resterons très attentifs.

Madame la Maire, mon groupe qui appartient à la majorité municipale sera sensible à ce que les valeurs qui nous ont rassemblés hier restent le moteur de notre action. Ce sont des valeurs de gauche, des valeurs des forces populaires et progressistes pour lesquelles justice sociale et fiscale, progrès social, nouveaux droits et transition écologique vont de pair. Ces valeurs sont le seul cadre garant de l'intérêt général et du respect de chacune et chacun.

Élus en responsabilité de gestion d'une ville de plus de 33 000 habitants, nous sommes tout autant de plain-pied dans la vie, le travail, les préoccupations et attentes des Villeneuvoises et Villeneuvois. Pour finir et à l'heure de l'urgence écologique, nous ne pouvons plus attendre pour mettre en œuvre ce que vous avez dit en 2012 et que nous partageons toutes et tous ce soir, à savoir le développement durable et l'écologie populaire comme règles de vie à inscrire dans tous nos projets, actions et pratiques municipales.

Mme la Maire

Merci pour vos propos, Mme DINNER. Je crois que nous sommes sur la même longueur d'onde, avec mon intervention.

M. POIRET

Notre groupe fera trois observations, une concernant le contexte budgétaire, une autre sur l'analyse financière. Le troisième point portera sur des éléments de réflexion quant aux orientations et à la prospective. Cela a été rappelé, sous la houlette du président de la République, le gouvernement a choisi de maintenir ses objectifs de réduction des déficits publics malgré la reprise économique. L'aide de l'État sera donc stable sur la période qui va nous intéresser, de 2018 à 2022. Cependant, ces dotations sont amenées à être gelées en valeur et donc à se porter en deçà de l'inflation. Cela signifie une réduction de nos dotations.

En fait, si l'État affiche effectivement un budget de stabilité pour les collectivités territoriales, nous relevons en réalité un climat singulier de défiance entre l'État d'une part et les collectivités de l'autre. Ce climat ne saurait perdurer. Les services publics locaux sont essentiels à la vie de nos concitoyens. Nous ne pouvons accepter ni leur réduction ni leur affaiblissement. Par ailleurs, nous rappelons que le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Nous sommes au sein de la majorité collectivement attachés à ce bien commun, et nous le défendons coûte que coûte.

Concernant les éléments d'analyse financière, en 2017, l'épargne brute est stabilisée après une nette amélioration depuis 2015. Elle représente 5,4 % des recettes réelles de fonctionnement. Après quelques années négatives, l'épargne nette est par ailleurs positive. C'est un travail extrêmement important. Il faut le saluer. Nous l'avons déjà dit en bureau, mais tenons aujourd'hui à publiquement remercier les services pour leur engagement. Ils ont notamment permis de maîtriser certaines dépenses de fonctionnement, ainsi que de nettement améliorer la capacité de désendettement de notre ville. Elle passe désormais à 12 ans. Notre personnel communal a fait de nombreux efforts dans un contexte difficile, dans des conditions qui n'étaient guère aisées. Il faut publiquement reconnaître cette capacité, cette valeur de leur attachement à la commune.

Cependant, la prospective sur les prochaines années fait apparaître une augmentation plus rapide des dépenses, sous les effets notamment de l'inflation, mais aussi du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), plus rapide également que les recettes dans le cadre de baisse de dotations et d'une recette fiscale qui ne progresse que faiblement. Cela entraîne un effet ciseaux, et donc une dégradation des épargnes et des ratios financiers.

J'arrête ici en ce qui concerne l'aspect très financier pour revenir à ce qui nous interpelle. Pour maintenir une épargne brute stable, ce qui permettra de financer nos projets, nous plaidons depuis longtemps pour une hiérarchisation de ceux-ci et pour une priorisation de ces chantiers. Nous vous avons déjà alerté sur le fait qu'en investissement, une maîtrise importante sera nécessaire pour limiter le recours à l'emprunt auquel notre groupe est très réticent. Nous restons réservés et faisons part de quelques inquiétudes. Nous craignons que pour maintenir nos ambitions actuelles, nous risquions d'obérer les ambitions futures que nous pourrions porter. Nous sommes attachés à une approche souple où des projets pourraient éventuellement être repoussés dans le temps, faute de moyens actuels, et où la responsabilité de l'État dans ces retards serait rappelée. L'État est en effet en grande partie responsable par ses politiques de baisse de dotations de notre incapacité à parfois mener à bien certains projets. Notre groupe sera donc attentif à ce que, dans le respect de nos valeurs, dans les prochaines discussions budgétaires, le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) soit ajusté de

manière réaliste, afin de ne pas trop faire peser sur les équipes futures des choix qui se révéleraient parfois trop lourds pour l'avenir des finances de la ville.

M. BIYIK

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers Villeneuvoises et Villeneuvois ici présents. Vous serez tous d'accord avec moi si je vous dis que la situation locale ne cesse de se dégrader. Les Villeneuvois sont de plus en plus mécontents. Pourtant, quelques solutions existent. Parmi celles-ci, les écologistes présentent quelques pistes.

Tout d'abord, pour bien analyser le contenu des dossiers et leurs conséquences qui concernent souvent et avant tout les Villeneuvois, nous devons obtenir l'information. Cela passe par la communication des éléments essentiels à la compréhension des enjeux. Malheureusement, Madame la Maire et ses adjoints refusent systématiquement de fournir les éléments justificatifs de leurs positions face à une opération donnée, malgré les dispositions du code des relations entre le public et l'administration, à moins que certains élus fabulent dans leurs déclarations.

Je vous demande, Madame la Maire, de diminuer le prix des DVD et de diffuser, comme cela se fait dans la plupart des villes, les conseils municipaux sur le site de la ville. Par ailleurs, depuis un an, le compte-rendu analytique ne figure plus sur ledit site. Merci d'y remédier afin que chacun puisse s'informer des détails des décisions prises au conseil municipal.

Concernant les transports, le point clé semble lié à la médiocrité constatée dans ce domaine et à la mauvaise volonté clairement affichée par certains élus qui refusent obstinément de s'investir sur le sujet. Comme la plupart des élus de la majorité, seul compte le projet de téléphérique. Pourtant, la demande de déplacement entre le plateau et la gare SNCF est importante. Nous savons d'ailleurs que le tracé prévu de la ligne aérienne sera contigu à La Martiniquaise installée dans la ZAC du plateau, que le tracé semble poser problème aux riverains de Créteil et que l'enquête publique semble traîner des pieds. Affaire à suivre.

Parallèlement à cela, entre le quartier du Bois Matar et la place Pierre Semard, la situation offerte depuis le début de l'année continue d'être catastrophique, du fait de l'inadéquation entre la demande, ligne J1 et J2. Trop souvent, les autobus articulés circulent en surcharge. À l'arrêt d'origine, ligne J2, les usagers doivent attendre l'arrivée du véhicule debout, dans le froid, sous la pluie, dans la pollution atmosphérique et exposés aux risques d'accident liés à l'importance de la circulation sur la RN6. Tant pis pour les pères et mères, et les enfants en bas âge. Les utilisateurs du transport routier sont d'autant plus mécontents que la majorité municipale semble atteinte d'une surdité affligeante à intervenir, et que l'arrêt du carrefour du Lion a été supprimé. De plus, les correspondances avec les arrivées des trains de la ligne D sont devenues fantaisistes.

La ligne H, désormais qualifiée de « baladeuse », voit son terminus modifié régulièrement. Cela montre que les liaisons envers Crosne dérangent. Nous sommes loin des préconisations développées par le STIF quant au transfert de modes. Nous nous souvenons que, quelques semaines durant, le terminus villeneuvois était fixé au cimetière. Cette dynamique provoque une désaffection d'utilisation qui justifiera à terme la fermeture de la desserte pour raisons économiques. Les voyageurs constatent d'ailleurs depuis peu la suppression de certaines circulations.

La solution pourrait être de créer un pôle intermodal sur le port central. Mais Madame la Maire, vous et votre majorité n'en voulez pas. Pire, il y a quelques semaines, les membres du

PCF ont refusé d'approuver un vœu portant sur l'amélioration de ligne D. Le RER D brille par son inadaptation. Alors que la date de l'appel d'offres pour déterminer l'opérateur se précise, il ne se passe pas une semaine sans que les voyageurs subissent des perturbations dans leur déplacement. Celles-ci sont souvent provoquées par l'incapacité de la SNCF, par une maintenance insuffisante, tant au niveau de l'infrastructure que du matériel roulant. La clientèle est d'autant plus mécontente qu'elle a subi les conséquences du mouvement social du printemps dernier. La direction du Transilien semble attendre dans la plus grande sérénité qu'une entreprise prenne sa place. Mais dans deux années, à Vert de Maisons, la correspondance sera établie avec le métro automatique, soit une augmentation du nombre de voyageurs égale à 20 %, avec celle de 10 % avec l'accroissement au fil de l'eau. Beaucoup ne comprennent pas comment le transporteur fera face à une telle affluence. La SNCF Réseau a-t-elle trouvé une solution ? La station de Villeneuve Triage sera-t-elle fermée, les trains devenant directs ? Les abris du quai 2 endommagés il y a un an ne sont pas remis en état. Tant pis pour les habitants de cette partie de la commune, alors que la population doit doubler.

Dans le même quartier, des immeubles abritant l'annexe postale et la pharmacie doivent être démolis, dans le cadre d'une stratégie de remplacement de la population existante, comme dans le cœur historique. Nous nous souvenons également qu'en 2014, Madame la Maire s'était engagée à créer une ligne d'autobus pour desservir les concitoyens des quartiers du Blandin et de Belleplace. Nous attendons toujours.

Au sujet de l'urbanisme, la situation offerte aux promoteurs immobiliers demeure largement en leur faveur. Nous espérons que dans le centre-ville, les expulsions de familles cesseront, comme en juillet 2017. Toutefois, l'association L'École du Chat doit bientôt quitter ses locaux, remplacés par des logements. Mensonge et trahison depuis plus d'un an. Madame la Maire n'aime pas les animaux et leur préfère le bétonnage. Aucun recensement de la faune sauvage présente sur le territoire villeneuvois n'est envisagé. Tant pis pour l'action dans le cadre du développement de la biodiversité. De même, votre homologue chargée du patrimoine Mme MORO, a refusé de se prononcer au sujet de l'avenir du musée de la RATP à Villeneuve Triage. Elle n'a d'ailleurs pas fourni les documents demandés sur le SIRM.

Dans le centre-ville, les habitants subissent l'impact de la négligence des élus. Les membres de l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) ne se réunissent plus. Les travaux de la place du Lavoir apparaissent abandonnés en attendant la réunion. La situation offerte aux habitants des deux quartiers de Belleplace est inquiétante, à propos de la volonté du SyAGE de supprimer les barrages situés en amont afin de réguler le cours de l'Yerres, avec le risque d'un changement de débit à Villeneuve, un effondrement des berges et un niveau d'eau atteint par débordement plus élevé que celui que nous connaissons.

Au niveau des inondations, vous avez toujours refusé d'engager le débat sur les effets d'un débordement tel que décrit dans le PCS (Plan Communal de Sauvegarde). La discrétion des deux élus villeneuvois membres de la gouvernance du SyAGE, Mme BOUSSON et M. HENRY, tous deux adjoints au maire, est d'autant plus surprenante qu'elle semble servir de camouflage. Certains pensent que le silence est celui du chemin des Pêcheurs, afin d'obtenir un prix réduit d'acquisition. Depuis la dernière inondation du côté des numéros pairs de cette voie communale, plusieurs propriétaires ont mis en vente leur patrimoine. Quand un acheteur potentiel se présente et constate la présence de tas d'ordures et d'une caravane carbonisée, il ne tarde pas à tourner les talons. Nous pouvons rapprocher ces discrétions de celles constatées en juin dernier à propos de la submersion du tissu urbain par ruissellement. Ce nouveau risque doit être intégré dans le PCS, ceci d'autant qu'un violent orage peut provoquer une coulée de boue.

À cela doivent s'ajouter les conséquences liées à la décision de transformer le site Seveso seuil haut de la STEP (Station d'Épuration des eaux usées) de Valenton et à la création de nouvelles conduites d'eaux usées d'alimentation de cette station de dépollution, avec les conséquences du tracé sur l'urbanisme Villeneuvois et la publication de servitudes imposées par le plan de prévention des risques technologiques. Nous espérons que le SyAGE qui gère cet établissement ne reprendra pas ses déversements directs en Seine. Le problème des eaux pluviales est lié au manque de volonté de nos élus à bien vouloir s'investir afin de demander la réalisation d'une analyse fine de la situation existante et future. Cela permettrait de mieux contrôler les risques. Au-dessus de la RN6, près de la place Berlioz, la passerelle municipale ne semble pas devoir être reconstruite. Avez-vous pensé à y remédier ? J'espère que le contrat de maintenance des ascenseurs a depuis été revu à la baisse.

En parlant de RN6, vous parlez de résultats encourageants concernant le giratoire, à la page 9 du magazine *Villeneuve et vous* du numéro de décembre. Il vient juste de sortir. Permettez-moi de ne pas partager cet avis. Nous sommes envahis par la pollution du dioxyde d'azote, de benzène et du bruit. Le temps de trajet n'a que très peu évolué. Il existe un vrai danger pour les piétons. Il est grand temps de rouvrir le « tourne-à-gauche » comme vous vous y étiez engagés. Je vous rappelle que la pollution tue et vous invite à lire le plan régional de santé environnement. Il décrit l'impact du bruit sur le système auditif humain et les pathologies liées à la contamination de l'air par le dioxyde d'azote.

N'oublions bien entendu pas le devenir de la piscine, trois mois pour changer une pompe, des fermetures éclair régulières et une fréquentation au plus bas. Allons-nous assister à une nouvelle mise en scène, comme celle de l'École du Chat ? Avez-vous un projet de bétonnage pour cet emplacement ? Devons-nous en déduire qu'il s'agit d'un service public en moins, après la fermeture du garage municipal ? Nous espérons que quelques élus accorderont de l'importance à ces propos tenus par les écologistes, et qu'ils auront le courage d'aborder quelques-uns de ces sujets malgré votre attitude lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts des administrés.

M. GAUDIN

Vous avez rappelé l'essentiel des premières pages du débat d'orientations budgétaires. Je ne reviendrai donc pas dessus. Je m'attarderai un peu plus sur la conclusion. C'est facile, elle est équivalente à l'année dernière. Une nouvelle fois, en 2019, nous avons au mot près la conclusion de 2018 qui était déjà la même qu'en 2017. Je pense que vous pourriez faire l'effort de changer un mot, une virgule. Ce serait un peu plus sérieux, mais ce n'est pas bien grave. Vous l'avez dit tout à l'heure, le contexte est très difficile et tendu au niveau financier. Je pense au contexte national, mais aussi au contexte propre à Villeneuve-Saint-Georges. Vous nous avez donné certains chiffres qui sont dans le débat d'orientations budgétaires. Je pense que vous reconnaîtrez donc du moins leur réalité, contrairement à la dernière fois.

Le potentiel fiscal de notre ville est de 838 euros par habitant, contre la moyenne de la strate de 1 070 euros. Nous sommes très nettement inférieurs à la moyenne de la strate. C'était déjà le cas en 2018 où il était de 821 euros, très inférieur à la moyenne de la strate, avec 1 066 euros et un écart de 245 euros. En ce qui concerne le potentiel financier, vous nous dites dans le document qu'il est de 961 euros, très inférieur à la moyenne de la strate de 1 182 euros. Nous sommes très en dessous des villes comparables à la nôtre. Il en était de même en 2018 avec 956 euros, très inférieurs à la moyenne de la strate de 1 194 euros, soit un différentiel de 238 euros. Voilà la réalité économique et financière de la ville. Les indices sont clairs, nets et indiscutables. Il s'agit bien d'un décrochage de ces deux indicateurs, révélateurs

d'une gestion difficile, mais qui évolue mal. Vous le dites vous-même dans le bilan du Contrat de Ville, « *la ville est en décrochage au niveau de ses potentiels fiscal et financier, par rapport aux moyennes de la strate* ». Nous sommes du moins d'accord sur ce point. Il s'agit d'une réalité, bien sûr. Vous n'en êtes pas entièrement fautive, bien évidemment. Mais le fait de ne pas constater d'amélioration me semble par contre un peu de votre responsabilité.

J'en viens à d'autres éléments qui concernent directement les Villeneuvois, comme le revenu par habitant. J'avais fait la dernière fois une démonstration concernant la baisse du revenu des Villeneuvois, avec les Villeneuvois des classes moyennes qui s'en vont. Vous m'avez dit qu'il ne s'agissait que d'inepties et de mensonges. Je vais reprendre des chiffres. Ils sont cette fois sortis des débats d'orientations budgétaires précédents. Je pense que ces chiffres seront bons cette fois. Dans le débat d'orientations budgétaires de 2017, il est indiqué que le revenu par habitant est de 9 933 euros, contre 14 756 euros pour la moyenne de la strate. En 2018, il n'y a pas d'amélioration. Le revenu moyen par habitant est de 9 807 euros, contre 14 745 euros de moyenne pour les villes de la strate. Vous avez enfin en 2019 le chiffre sous les yeux, il est de 9 775 euros par habitant, contre 14 880 euros pour la moyenne de la strate.

Sur ces trois exemples, le revenu par habitant baisse à Villeneuve de 158 euros. Dans le même temps, il augmente de 304 euros pour les villes de la même strate. Alors, je conçois qu'il y ait des difficultés, Madame, mais les difficultés du contexte national s'appliquent à toutes les villes. Voilà la réalité de Villeneuve-Saint-Georges, et la réalité de votre gestion. Nous constatons évidemment une diminution du revenu par habitant à Villeneuve. Il diminue de 158 euros, alors qu'au niveau de la strate, nous constatons une augmentation de 304 euros, soit un différentiel de près de 500 euros. Il y a bien un appauvrissement de la population de la ville. Je voulais le démontrer la dernière fois. Vous m'aviez traité de menteur.

Je reviens sur ce que vous m'aviez dit. Je vais lire *in extenso* la réponse que vous m'aviez faite. « *Entre 2011 et 2016, le nombre de ménages ayant un revenu fiscal de référence supérieur à 100 000 euros (c'est-à-dire la tranche la plus haute des plus hauts revenus) a augmenté de 39 %.* » Bravo. Les chiffres sont bons, mais vous n'aviez pas pris 2011 par hasard, car le pic était particulièrement faible sur cette année. Il y avait en 2011 33 foyers ayant un revenu supérieur à 100 000 euros. Ils étaient 46 en 2016. Évidemment, faire le rapport permet de tout de suite voir les choses. Je peux vous dire également que la variation diffère en fonction du contexte économique de l'année. Dans la réponse que vous me faites, vous prenez un exemple où le nombre de foyers augmente de 39 %. Il faut savoir qu'il y avait 17 859 foyers à Villeneuve en 2011, année que vous avez choisie pour votre exemple. Le nombre de gens ayant un revenu supérieur à 100 000 euros est passé de 33 à 46, soit une augmentation de 13. Cela ne vous empêche pas de crier cocorico. « *Ainsi, la structure de la population a plutôt tendance à se modifier dans le sens d'une augmentation du nombre de ménages aisés par rapport au nombre de ménages défavorisés.* » Bravo. Vous tirez une ligne générale et concluez en prenant des chiffres qui ne représentent que 2/1000^e du nombre de foyers à Villeneuve. Vous tirez une règle générale, les riches viendraient s'installer à Villeneuve, en prenant des chiffres représentant 2/1000^e du nombre de foyers. Excusez-moi, mais ce n'est pas glorieux, et il s'agit de la réalité de ce que vous avez écrit, Madame.

Pour ne pas saouler tout le monde avec ces chiffres, je vous renverrai simplement à la conclusion que vous m'aviez donnée. « *Je garde toujours en mémoire les leçons précieuses de mes professeurs d'économie à l'université, qui disaient qu'un diagnostic erroné de la réalité conduit inévitablement à faire de mauvaises politiques.* » C'est tout à fait cela. Nous sommes bien d'accord, Madame. Sauf que c'est vous qui faites la politique à Villeneuve-Saint-Georges, et pas moi.

Mme la Maire

Je vais dire quelques mots au terme de ce débat budgétaire. Je remercie d'abord les élus du groupe de la majorité pour leurs propos et leur soutien à ces orientations budgétaires. Je n'en dirai pas autant des élus de l'opposition.

Je dirai un seul mot, M. BIYIK : c'est désolant. Votre intervention était un tas d'inepties et de mensonges. Vous m'aviez confié, mais je crois que vous le confiez à tout le monde, que vous prétendez vouloir être maire en 2020. Excusez-moi, mais je crois que devant un tel parterre d'inepties, les bras m'en tombent.

M. BIYIK

Si vous avez réussi, tout est possible.

Mme la Maire

Je pense avoir à cœur la question de l'écologie depuis très longtemps. Voir réduire à de tels propos des orientations en termes d'écologie me fait plus mal qu'autre chose. Quant à M. GAUDIN, la chose est sensiblement pareille tous les ans. Je crois qu'il y a de votre part une incapacité à penser des orientations budgétaires, à penser des orientations politiques pour cette ville. Oui, vous vous noyez dans des commentaires techniques et des chiffres que vous ne comprenez même pas. Excusez-moi, mais vous ne rapportez pas les bons chiffres.

Je tiens à remercier à mon tour l'administration pour le travail remarquable qu'ils font au quotidien, et en particulier pour la préparation du prochain budget. Cela nous permet aujourd'hui d'avoir des finances plus saines qu'elles ne l'ont été. Je tiens à dire que cela nous permet aussi d'avoir des projets et des ambitions pour cette ville. Nous ne sommes pas sans atout. La situation a été rétablie, bien qu'il ne faille pas se cacher qu'elle reste très fragile. Elle est saine et nous permet d'avoir des objectifs et ambitieux. Je l'ai dit dans mon propos liminaire, lorsque je parle de trésorerie et de finances saines, tous les projets font l'objet d'une grande bataille pour chercher des moyens. M. FAÏSSE, je ne comprends pas vos remarques sur la renaturation des berges. Si vous voulez le détail, ce sont 7,5 millions d'euros que la métropole s'engage à apporter au projet de renaturation. Ce sont 1,8 million d'euros que la Région s'apprête aussi à apporter dans le cadre de ce projet. Ce sont 80 % des acquisitions, démolitions et autres par l'Agence de l'eau. Elle est donc passée de 60 % à 80 % de chaque opération. Nous nous sommes battus. Nous avons été cherchés les financements.

Cela a encore été rappelé ce matin en conseil d'administration de l'EPA ORSA (Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine Amont). Nous avons également obtenu que ce ne soit plus la ville seule qui porte ce projet à bout de bras, comme nous le faisons depuis 2010. Désormais, ce sera l'EPA ORSA qui sera porteur de ce projet. Nous avons donc réuni les conditions pour que cette question de la renaturation des berges fasse l'objet d'une grande mobilisation de l'ensemble des acteurs, depuis notre ville jusqu'à l'État, en passant par la métropole et la Région. Cette mobilisation de moyens nous permettra d'amplifier le processus de renaturation des berges.

Je ne dirai qu'un mot du PNRQAD. Je ne vais pas tout développer du PNRQAD, mais vous avez l'air de vous soucier de savoir s'il y a des promoteurs. Vous auriez dû écouter mon introduction et suivre un peu les évolutions des choses. Oui, il y a des promoteurs. Les projets sont en route. Nous avons aujourd'hui démoli la place du Lavoir, l'Orangerie, nous poursuivrons aussi sur le pont de l'Yerres et nous avons commencé sur Carnot 3. Sur l'ensemble de ces secteurs de la ZAC multisites, il y a des projets et des promoteurs, là où il faut. Il y a des bailleurs. Nous avançons donc, si vous aviez la moindre interrogation à ce

niveau. La situation n'est pas simple. Nous avons rappelé dans quel contexte de contraintes financières l'État nous oblige aujourd'hui à construire notre budget et nos orientations budgétaires, mais nous allons de l'avant et nous continuerons à aller de l'avant. Je sais pouvoir compter sur l'ensemble des élus de la majorité. Cela me fait énormément de bien pour continuer à avancer au quotidien.

M. FAÏSSE

Je crois que vous m'aviez mal compris. J'ai dit que je me félicitais de la renaturation des berges de l'Yerres. Vous m'avez mal écouté. Je trouvais simplement que vous ne détailliez pas dans les projets de lutte contre les inondations le rachat des habitations du côté pair du chemin des Pêcheurs et l'extension à la zone rouge du PPRI.

Mme la Maire

Si vous voulez le détail, je peux vous le dire. Cela fait partie des choses que nous avons gagnées. J'en suis très heureuse. Je peux vous dire que nous nous sommes battus, je me suis battue lors de réunions en préfecture pour que cette question soit intégrée dans le cadre du projet. Ainsi donc, si vous ne le saviez pas, le côté pair chemin des Pêcheurs est intégré au projet de renaturation des berges.

M. FAÏSSE

Je vous en félicite.

Mme la Maire

Oui, vous pouvez me féliciter, merci. J'en suis fière, pour le coup. Cela n'a pas été une mince affaire, mais nous avons aussi été entendus sur cette question.

Le conseil municipal,

Prend acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019, en sa séance du 29 novembre 2018.

7- M HENRY - Fonds de compensation des charges territoriales : approbation du montant définitif pour 2017 et du montant provisoire pour 2018

M. HENRY

Les points suivants sont donc les points financiers. Nous sommes au point 7, concernant le FFCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales). Nous avons effectivement un FFCT adopté par le conseil territorial après les réunions de CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) et autres, et par les conseillers municipaux des communes. Il faut que nous adoptions le FFCT de 2017 et le FFCT provisoire de 2018.

Pour le FFCT 2017, vous avez un FFCT définitif. Il vous est présenté à 1 453 392 euros. Il reprend quatre points, sur l'administration, sur le PLU, sur la taxe d'ordures ménagères et sur les activités du SyAGE, assainissement hors GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Ce FFCT définitif est à acter dans le budget. Il faut savoir que nous avons mis dans le budget primitif 1 469 580,43 euros. Nous avons donc aujourd'hui un delta de 16 188 euros. Ce delta sera déduit du dernier versement qui est le paiement du solde pour le FCCT 2017.

En second lieu, il y aura à voter le FCCT provisoire 2018. Il n'aura plus quatre lignes, mais neuf. Nous y trouverons la participation fonctionnement, qui est en baisse par rapport à

2017. Cela est lié à la mutualisation. Il y a aura aussi le PLU, l'eau et l'assainissement, la politique de la ville, la culture et les sports, le renouvellement urbain, le développement économique, l'aménagement et l'habitat. Cela représente au total 4 724 193 euros. Ce FCCT 2018 sera établi par la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées (CLECT) pour 2019. Elle sera en paiement par mensualités. Il est proposé au conseil d'approuver le FCCT définitif de 2017, et d'approuver le FCCT provisoire pour 2018.

Le conseil municipal,

Par 31 voix pour,
Imen GUEDDA s'étant abstenue,

Approuve le montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales définitif 2017 pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges fixé à 1 453 392 €,

Approuve le montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2018 pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges fixé à 4 724 193 €,

Dit que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune de l'exercice considéré,

Charge la Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

8- M. HENRY – Décision modificative n° 1 – Budget principal 2018

M. HENRY

Il s'agit ici d'une décision modificative au budget. Elle reprend plusieurs points, sachant que nous arrêterons sur le point du FCCT. Il y a apparemment une faute de frappe, puisque nous dans le rapport nous parlions du FCCT 2008. Vous avez compris qu'il s'agissait du FCCT 2018, dans le paragraphe D du FCCT provisoire.

Nous parlons du budget principal pour 2018 pour cette DM n°1. Cette décision modificative concerne de nouvelles dépenses de fonctionnement. Madame la Maire vous en a parlé tout à l'heure, il y a des dépenses supplémentaires pour la Tranquillité publique. Celles-ci ne portent pas sur des caméras, mais des horodateurs. Il y a un besoin de mise en conformité et de maintenance. Cela représente donc un volume pour 43 000 euros. Il y a des admissions en non-valeur. Nous verrons cela sur la délibération n°10. Nous ne faisons qu'une seule masse des admissions en non-valeur, nous aurons donc 109 000 euros pour l'année 2018. Nous avons le solde du FCCT définitif 2017 dont nous venons de parler dans la délibération précédente. Il y a le FCCT provisoire 2018 dont nous venons de parler dans la délibération précédente. Il y a aussi le remboursement de trop-perçus, puisqu'il y a eu des recrutements tardifs concernant le PRE. Comme ces recrutements ont été tardifs, des salaires n'ont pas été versés. Cela signifie qu'il faut que nous fassions un rectificatif global. Comme ces salaires de l'agent du PRE, qui était un psychologue, étaient portés par le budget du CCAS, nous nous devons d'avoir une dépense supplémentaire pour verser au CCAS ce qu'il doit rembourser sur cette subvention.

Vous avez des annulations de titres sur des exercices antérieurs, puisque les emplois d'avenir ont été arrêtés, mais nous continuons à percevoir des subventions, jusqu'à ce que l'État s'aperçoive qu'ils avaient arrêté la règle et qu'ils devaient arrêter leurs versements. Cela signifie que nous allons devoir rembourser cette subvention pour un coût de 20 000 euros. Vous avez des recettes nouvelles sur le chapitre 2, donc le paragraphe 2 de la note.

Cela concerne des notifications de dotations. Concernant le SRIFS, nous avons touché moins que prévu. Nous avons un delta de - 11 700 euros.

Nous avons un delta sur le DCRTP pour lequel nous avons touché davantage que prévu. Nous avons ici un delta de + 18 699 euros. Sur le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, nous avons aussi touché davantage que prévu. Nous avons un rectificatif de 250 206 euros. Sur le Fonds de Compensation des Nuisances de l'Aéroport, nous avons inscrit 300 000 euros comme d'habitude, puisque c'était la règle depuis de nombreuses années. Nous avons ici touché moins que prévu, puisque nous n'avons perçu que 241 318 euros. Cela entraîne des corrections qui doivent être apportées au budget. Au total, nous avons un léger bénéfice.

Sur le deuxième point, nous avons le projet Micro-Folie où nous avons une dépense d'environ 30 000 euros. Nous l'avons inscrit en dépense, mais nous avons reçu des subventions. Il faut donc inscrire ces subventions de 32 000 euros dans les nouvelles recettes. Il nous reste 1 000 euros en charge. Sur l'investissement, nous avons de nouvelles dépenses à inscrire. Par exemple sur le square Berthelot, nous avons aujourd'hui un aménagement global. Nous avons donc des dépenses et des recettes. Cela signifie que nous avons des dépenses qui couvrent presque les recettes, nous avons un delta de dépenses de 81 000 euros. Nous avons un remplacement de la sonorisation pour les événements municipaux pour 5 300 euros. Nous avons des opérations neutres qui sont des ajustements de ligne budgétaire. Nous allons ici aller vite. Nous verrons dans la délibération suivante sur les AP / CP que nous reviendrons sur ces opérations neutres. Elles sont des changements de lignes et constituent des rééquilibrages. Nous avons des prévisions de recettes liées à des cessions de terrains qui ont eu lieu en 2017 ou qui auront lieu en 2019. Il convient de retirer la ligne sur 2018, mais ce sera aussi un rééquilibrage sur les années autres des comptes de l'AP/CP.

Il y a aussi des virements de crédits. Ce sont des transferts d'une ligne comptable à une autre. Deux virements de crédits portent sur des prestations de service relatives à un outil informatique de requetage, ainsi que sur la ligne 65-74 pour un médiateur de proximité. Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative reprenant tous ces éléments.

Le conseil municipal,

Par 26 voix pour,

**Birol BIYIK, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN
ayant voté contre,**

Imen GUEDDA et Michel FAISSE s'étant abstenus,

**Approuve la décision modificative n°1 du budget principal 2018 comme présentée dans
les tableaux ci-annexés et équilibrée en fonctionnement et en investissement comme
suit :**

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 233 032.00 €

Recettes : 233 032.00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : -1 400 658.00 €

Recettes : -1 400 658.00 €

9- M. HENRY – Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

M. HENRY

Le point 9 porte sur l'équilibrage du tableau de AP/CP. Cela représente le lissage des projets importants. Je vous encourage à aller directement au verso de la note et de voir les deux tableaux proposés. Il faut savoir que cela concerne cinq équipements majeurs. Il s'agit du groupe scolaire Anne Sylvestre, pour lequel nous soldons l'opération sur 2018. Il y a ensuite l'opération de la médiathèque Jean Ferrat. Globalement, nous ne la soldons pas, mais il reste 10 000 euros restants sur le projet pour 2019. Nous avons un peu réduit la charge de 2018 pour mettre les 10 000 euros sur 2019.

Sur l'école Paul Bert, nous avons globalement un travail prévu en deux phases, avec un important investissement sur chacune des phases. Aujourd'hui, nous nous sommes aperçus que nous pouvions réaliser la totalité du projet sur une seule phase, cela nous donne une plus importante somme à dépenser, mais une économie du total des deux phases par rapport au total annoncé. Il faut savoir que l'école Paul Bert représentera un projet de 10,5 millions d'euros, alors que les deux phases s'élevaient à plus de 12 millions d'euros. Nous avons aussi le pôle administratif, où nous sommes dans les phases de préparation de son aménagement pour les années à venir. Nous avons un lissage qui aura lieu et donc une somme moindre à payer en 2018. Mais cela signifie que nous aurons une somme supérieure à payer en 2019 et peut-être aussi un peu sur 2020. Nous préparons pour l'instant seulement 2019.

Sur l'équipement de proximité Carnot, qui reste aujourd'hui à l'identique, puisque nous ne sommes que sur la partie étude pour 2018.

Le conseil municipal,

Par 26 voix pour,

**Birol BIYIK, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN
ayant voté contre,**

Imen GUEDDA et Michel FAISSE s'étant abstenus,

**Approuve la modification des autorisations de programme relatives à la médiathèque
rue de Paris, à l'école Paul Bert, au pôle administratif et l'équipement de proximité
Carnot 3 comme suit :**

Budget primitif et supplémentaire de 2018

	CP2015	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021	CP2022	TOTAL
GSANNESYLVESTRE	5 029 611,82	3 844 141,91	2 099 937,46	290 062,54					9 373 753,73
MEDIATHEQUE FERRAT	163 400,00	432 000,00	1 700 711,36	1 583 888,64					3 890 000,00
ECOLE PAULBERT			76 574,12	432 170,00	1 860 000,00	3 800 000,00	916 255,88		7 085 000,00
POLE ADMINISTRATIF			7 788,00	4 536 000,00	3 016 212,00				7 560 000,00
EQUIPEMENT DE PROXIMITE CARNOT3				75 000,00	808 000,00	1 350 180,00	935 700,00	8 160,00	3 177 040,00
TOTAL	5 193 011,82	4 276 141,91	1 995 010,94	6 927 121,18	5 684 212,00	5 150 180,00	1 851 955,88	8 160,00	31 085 793,73

Modifications proposées à la décision modificative n°1 de 2018

	CP2015	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021	CP2022	TOTAL
GSANNESYLVESTRE	5 029 611,82	3 844 141,91	2 099 937,46	290 062,54					9 373 753,73
MEDIATHEQUE FERRAT	163 400,00	432 000,00	1 700 711,36	1 583 888,64	10 000,00				3 890 000,00
ECOLE PAULBERT			76 574,12	356 000,00	1 350 000,00	5 200 000,00	3 507 425,88		10 490 000,00
POLE ADMINISTRATIF			7 788,00	3 152 212,00	4 400 000,00				7 560 000,00
EQUIPEMENT DE PROXIMITE CARNOT3				75 000,00	808 000,00	1 350 180,00	935 700,00	8 160,00	3 177 040,00
TOTAL	5 193 011,82	4 276 141,91	1 995 010,94	5 457 163,18	6 568 000,00	6 550 180,00	4 443 125,88	8 160,00	34 490 793,73

Décide que les modifications des crédits de paiement seront inscrites dans la décision modificative n°1 de 2018 et au budget primitif principal 2019 de la commune conformément à ce tableau ci-dessus.

10- M. HENRY – Inscription en non-valeur des créances irrécouvrables

M. HENRY

C'est un classique. Ce sont les inscriptions en non-valeur. Je vous en ai dit deux mots tout à l'heure. Nous avons des inscriptions en non-valeur. Normalement, elles passent plusieurs fois dans les conseils municipaux de l'année. Ici, il y a un regroupement des admissions en non-valeur pour 109 403 euros. Il y a eu des décisions administratives et de justice qui font que nous devons approuver ces non-valeurs, mais aussi constater l'effacement de dette pour un montant de 2 430,79 euros pour trois titres de recettes.

Le conseil municipal,

Par 30 voix pour,

Imen GUEDDA et Birol BIYIK s'étant abstenus,

Approuve la liste présentée par la Trésorerie Principale des titres admis en non-valeur pour un montant global de 109 403.08 €,

Exercice	Nombre de créances	Montant
2010	10	308,79 €
2011	60	3 447,61 €
2012	125	5 054,18 €
2013	121	8 636,83 €
2014	282	9 987,48 €
2015	367	14 010,10 €
2016	767	30 066,67 €
2017	862	37 547,15 €
2018	12	344,27 €
Total	2586	109 403,08 €

Constate l'effacement de dettes pour un montant de 2 430.79 € des titres de recettes suivants :

Exercice	N° de titres	Montant restant dû
2016	13169	158,95 €
2016	16742	52,88 €
2017	3927	112,26 €
2017	5080	51,75 €
2017	6686	118,86 €
2017	7792	41,19 €
2017	9115	107,18 €
2017	10652	129,66 €
Total débiteur A		772,73 €
2016	7476	54,00 €
Total débiteur B		54,00 €
2015	12028	1 604,06 €
Total débiteur C		1 604,06 €
Total		2 430,79 €

Dit que la dépense correspondante aux admissions en non-valeurs sera imputée à l'article 6541 du budget de l'exercice 2018,

Dit que la dépense correspondante aux créances éteintes sera imputée à l'article 6542 du budget de l'exercice 2018.

11- M. HENRY – Approbation du rapport 2018 de la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées (CLECT) instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres

M. HENRY

Pour le point 11, il s'agit de l'approbation du rapport 2018 de la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées (CLECT) instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres. Sur le même principe que le territoire, nous avons aujourd'hui une CLECT et des Commissions métropolitaines où il y a un transfert de charges. Il y a un transfert correspondant au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement à Bruitparif et à la GEMAPI. C'est l'autre partie du SyAGE qui a la gestion des eaux et de la protection aux

inondations, ainsi que des charges indirectes de structure. Le total s'élève à 427 649 euros. Cela représente la participation de la ville. Il vous est proposé d'approuver le rapport de la Commission CLECT.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées métropolitaine (CLECT) adopté le 3 octobre 2018 au titre des compétences Aménagement de l'espace métropolitain, Développement et aménagement économique, social et culturel, Lutte contre les nuisances sonores, Lutte contre la pollution de l'air, Soutien aux actions de la maîtrise de la demande d'énergie, Valorisation du patrimoine naturel et paysager et Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations telles que définies par les délibérations du Conseil métropolitain du 8 décembre 2017, ci-annexé,

Dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la Métropole du Grand Paris.

12- M. HENRY – Dissolution du budget annexe du théâtre suite au transfert de compétence à l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre (EPT 12)

M. HENRY

Le point 12 sera relativement simple et rapide. Comme je vous en avais parlé lors des derniers conseils municipaux, nous avons un transfert total du théâtre au territoire. Nous avons donc une dissolution du budget annexe du théâtre. Le théâtre présentait un solde de + 64 415,44 euros. Il est proposé d'affecter au budget de la commune le solde de ce budget, ainsi que de dissoudre le budget annexe du théâtre.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Dissout le budget annexe du théâtre en raison du transfert de compétence à l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre.

13- M. HENRY – Avenant à la convention afférente à l'attribution d'aides pour le remboursement anticipé de prêts ou de contrats financiers structurés à risque

M. HENRY

Concernant le point 13, il s'agit d'un avenant à la convention afférente à l'attribution d'aides pour le remboursement anticipé de prêts et de contrats financiers à risque. Pour les affaires financières, nous avons des emprunts. Pour les emprunts, nous avons des emprunts structurés et quelques emprunts à risque. Il nous reste un emprunt à risque d'un faible montant. Jusqu'à maintenant, l'État apportait tous les ans une petite subvention pour compenser une partie du risque de ces emprunts à risque. La subvention s'élevait à 13 000 euros par an. L'État a maintenant expliqué que pour attribuer ces subventions, il devait faire des écritures jusqu'en 2028. Pour ne pas continuer à réaliser ces écritures d'un faible montant, l'État souhaite en

2019 avoir un solde total de tous les versements qu'ils auraient dû effectuer de 2019 jusqu'en 2028. Ces versements qu'ils auraient dû nous attribuer se décomposaient en deux parties. L'État devait nous régler au total 112 000 euros et 66 000 euros. Puisque l'État nous a déjà versé les trois années précédentes, l'État se propose en 2019 de solder d'un seul bloc tout ce qui devrait nous être versé en subventions. Il restera donc deux valeurs, dont une de 86 000 euros et une de 51 000 euros. Nous devons approuver le projet d'avenant à la convention avec l'État sur les aides pour les soutiens aux collectivités sur la sécurisation de ces emprunts à risque.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le projet d'avenant n° 1 ci annexé à la convention avec le représentant de l'État permettant le versement de l'aide provenant du fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque,

Autorise la Maire à signer tout document y afférent.

14- M. PILATTE – Subventions exceptionnelles aux associations dans le cadre de nouveaux projets au cours de l'année.

M. PILATTE

Parmi les associations qui nous ont sollicités, nous avons :

- Le Comité d'entente des anciens combattants. Ils contribuent chaque année à l'organisation de commémorations. Cette année 2018 a pris une dimension particulière pour eux. Ils nous ont sollicités pour un soutien exceptionnel.
- L'association Senior Évasion Loisirs qui organise toute l'année des sorties et des activités en direction des personnes âgées. Ils ont organisé le 8 novembre dernier une sortie pour ses adhérents pour laquelle elle nous a sollicités.
- L'association L'École du Chat prend en charge de très nombreux animaux en errance dans notre ville nous a sollicité pour les aider à prendre en charge les locaux dans laquelle elle va s'installer.
- L'association Ose organise régulièrement des opérations de nettoyage sur les bordes de Seine. Elle en a réalisé une il y a peu de temps. Cette année, l'association a été particulièrement active. Cela a nécessité une révision de la subvention.
- L'association Union des Commerçants et des Artisans organise chaque année un marché de Noël. Pour les cinq ans de l'association, cette manifestation va prendre une dimension particulière.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de décider le versement de subventions exceptionnelles aux associations comme suit :

- Comité d'entente des anciens combattants : 500 € ;
- Senior Évasion Loisirs : 1 000 € ;
- L'École du Chat : 2 000 € ;
- Ose : 1 000 €
- Union des Commerçants et des Artisans : 2 000 €

Mme PEYNOT

Vous deviez bien vous douter que j'allais encore vous parler de l'École du Chat.

M. PILATTE

Je vous lis régulièrement Mme PEYNOT. Je constate particulièrement que la teneur de nos échanges n'est pas tout à fait retranscrite comme je l'attendrais.

Mme PEYNOT

Je vous dis ce que je sais. Il n'y a aucune nouvelle depuis le mois de juillet. Il n'y a pas non plus de visites. Que faisons-nous de cette association ?

M. PILATTE

La présidente reçoit manifestement des courriers et nous attendons.

Mme PEYNOT

Non, elle n'a rien. Je l'ai contacté au téléphone hier.

M. PILATTE

Comme je le disais lors de notre dernière conversation sur ce sujet, il n'est pas très simple d'échanger avec quelqu'un qui se trouve à 140 kilomètres d'ici.

Mme PEYNOT

Nous avons aujourd'hui les courriels. Nous avons *Messenger*. Nous avons tout ce qu'il faut. Les kilomètres sont abolis.

M. HENRY

Mme PEYNOT, l'administration de la ville a apparemment envoyé des courriers à la présidente pour lui certifier que les locaux devraient être à sa disposition et qu'il fallait qu'elle signe les documents. Nous passons ici à une autre dimension, avec une subvention pour amortir les charges de ces locaux.

Mme PEYNOT

C'était prévu.

Mme la Maire

Nous ne vous demanderions pas de voter des subventions pour l'association, pour assumer des charges qui seront celles afférentes aux nouveaux locaux.

Mme PEYNOT

J'ai eu une longue conversation avec Mme Patricia JOSLIN avant hier. Nous attendons toujours. Il n'y a aucune nouvelle.

Mme la Maire

Vous pouvez la tranquilliser. Il faut surtout qu'elle prenne contact avec notre administration. Il n'y a aucun problème. Nous ferons la visite des locaux. Nous votons d'ores et déjà la subvention pour l'École du Chat et prendre les charges du local, comme nous nous y étions engagés. Le rapport montre peut-être qu'il y a incompréhension sur ce point. Je veux bien l'entendre, mais il n'y a aucun problème pour que nous puissions héberger l'École du Chat dans le nouveau local.

M. PILATTE

Mme PEYNOT, vous avez visiblement une meilleure connexion que moi avec Mme JOSLIN. La prochaine fois que vous l'aurez en ligne, je vous propose de lui demander de me contacter pour que nous organisions une réunion en mairie.

Mme PEYNOT

L'assemblée générale va se tenir le 8 décembre à Jean Cocteau. Vous pourriez peut-être venir.

M. PILATTE

Je ne suis pas contre. Si je suis invité par la présidente, je viendrai.

Mme PEYNOT

Ce sera fait. J'avais pensé à autre chose. La Maison pour tous de la rue Diderot à l'angle de la rue Parmentier est fermée depuis longtemps. Elle ne sert à rien. Pourrions-nous la récupérer ?

M. HENRY

Elle est utilisée par le périscolaire de l'école située à proximité. De plus, elle n'est pas fermée puisqu'elle reprend apparemment vie avec le SMJ. Je n'ai pas tous les éléments à ce sujet, mais je sais que le périscolaire l'utilise.

Mme PEYNOT

D'accord. Cela tombe à l'eau. Affaire à suivre. Merci.

M. BIYIK

L'École du Chat reprend les locaux de la CPAM ? Pour combien de temps ?

M. PILATTE

M. BIYIK, si vous avez bien lu le compte-rendu du dernier conseil municipal, il a été clairement spécifié que ces locaux étaient attribués le temps de trouver une solution pérenne.

M. BIYIK

Oui, nous avons bien compris. C'était aussi le sens de ma question. Je voulais savoir si vous aviez une réponse.

M. PILATTE

Je sais que les choses vont sans dire.

M. HENRY

Ce sont des locaux à titre précaire. Les travaux pour le projet devraient démarrer sous deux ans. Tant que les travaux ne démarrent pas, ces locaux sont utilisables en l'état. Cela ne veut pas dire que ce sera définitif. Cela signifie que nous continuons à chercher des locaux.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide le versement de subventions exceptionnelles aux associations comme suit :

- **500 € pour l'association COMITÉ D'ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS**
- **1 000 € pour l'association SENIOR ÉVASION LOISIR**

- 2 000 € pour l'association L'ÉCOLE DU CHAT
- 1 000 € pour l'association OSE
- 2 000 € pour l'association UNION DES COMMERÇANTS ET DES ARTISANS

Dit que les dépenses correspondantes sont imputées au budget de l'exercice considéré

Personnel

15- M. JONCRET – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

M. JONCRET

Comme lors de chaque conseil, il s'agit d'adapter le tableau des effectifs aux besoins de la collectivité. C'est pourquoi il est proposé d'apporter des modifications à l'effectif pour répondre aux besoins de la politique de réussite éducative, de mettre en corrélation les grades avec l'emploi occupé par les agents, de répondre aux besoins de la Direction de la Communication, de l'Évènementiel et de la Vie Associative, de répondre aux besoins de la Direction des Solidarités ainsi qu'à celle de la Direction de la Tranquilité publique, aux besoins du Service des Archives, de la Direction des Affaires Juridiques et de la Direction de la Culture. Il est donc proposé au conseil municipal de modifier le tableau en conséquence. Vous l'avez dans votre dossier. Il s'agit de dire que ces effectifs sont fixés au 1er décembre 2018 et que les dépenses afférentes sont imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

Le conseil municipal,

Par 25 voix pour,

**Birol BIYIK, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN
ayant voté contre,**

Imen GUEDDA s'étant abstenue,

Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} décembre 2018, comme suit :

GRADES	EFFECTIFS BUDGÉTAIR ES	MODIFICATION S		NOUVEL EFFECTI F
Adjoint administratif à temps complet	36	- 1	+ 2	37
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	5	- 1		4
Attaché à temps complet	32		+ 5	37
Attaché principal à temps complet	8	- 1		7
Directeur à temps complet	2	- 1		1

Adjoint technique à temps non complet 20 h	7	- 1		6
Adjoint technique à temps non complet 17 h 30	1	- 1		0
Adjoint technique à temps complet	247	- 1	+ 4	250
Technicien à temps complet	5	- 1		4
Adjoint d'animation à temps complet	92	- 1		91
Animateur à temps complet	10		+ 1	11
Assistant socio éducatif à temps complet	1		+ 1	2
Psychologue de classe normale à temps non complet 20 h	1	- 1		0
Psychologue de classe normale à temps non complet 22 h	0		+ 1	1
TOTAL	447	- 10	+ 14	451

Dit que les effectifs sont fixés au 1^{er} décembre 2018,

Dit que ces dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

16- M. JONCRET – Ouverture de postes existants au recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

M. JONCRET

Les emplois de la collectivité sont créés par délibération du conseil municipal. Ils ont vocation à être prioritairement occupés par des agents titulaires. La commune privilégie systématiquement dans le recrutement les agents titulaires, toutefois, les collectivités peuvent procéder de façon dérogatoire au recrutement d'agents contractuels. La ville souhaite donc pouvoir sa politique de déprécarisation en offrant la possibilité aux agents qui occupent un emploi permanent de disposer d'un contrat de trois ans, en vertu de l'article 3.3. Ainsi, cette délibération vise à permettre le renouvellement d'agents déjà existants sur des contrats de trois ans.

Il est donc proposé au conseil municipal de décider de l'ouverture de recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3.3 sur deux postes à la Direction de la Communication, de l'Événementiel et de la Vie Associative. Il s'agit d'un chargé de communication numérique et un journaliste. Il est proposé de dire que ces postes sont inscrits au tableau des effectifs et sont ouverts au recrutement, selon le niveau de recrutement et de rémunération indiqué dans le tableau que vous avez ici joint. Il est proposé de faire adopter cette décision par les membres du conseil municipal.

M. GAUDIN

J'ai juste une petite remarque. Sur ces deux dernières délibérations, nous voyons manifestement que vous renforcez le service communication. Nous avons vu trois postes pour la délibération précédente et deux sur celle-ci.

Si vous voulez, nous préférierions renforcer le service de la police municipale, du service de la voirie ainsi que les éducateurs des Maisons de quartier, bien davantage que le service communication.

Mme la Maire

C'est très bien, mais la communication fait aussi partie des souhaits de la population. Je pense que nous agissons sur l'ensemble des secteurs évoqués.

Le conseil municipal,

Par 24 voix pour,

**Birol BIYIK, Michel FAISSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN ayant voté contre,
Imen GUEDDA s'étant abstenue,**

Décide de l'ouverture au recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 des deux postes suivants :

✓ Direction de la communication, de l'événementiel et de la vie associative:

- un.e chargé.e de communication numérique**
- un.e journaliste**

Dit que ces postes, précédemment inscrits au tableau des effectifs, seront ouverts au recrutement selon les niveaux de recrutement et de rémunération indiqués dans le tableau ci-joint :

MOTIF DU RECRUTEMENT	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
Expérience du travail en collectivité. Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et de la communication publique. Maîtrise de la stratégie de la communication de la collectivité. Connaissance des règles juridiques et déontologiques du droit de la publication et de l'information.	Un.e journaliste Direction générale des services Direction de la communication, événementiel et vie associative	Formation bac + 3 et / ou expérience d'au moins 3 ans dans le domaine concerné.	Entre IM 383 et IM 664 Primes et indemnités versées aux personnels titulaires

Techniques rédactionnelles liées aux supports numériques. Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et de la communication publique. Maîtrise de la stratégie de la communication de la collectivité. Connaissance des règles juridiques et déontologiques du droit de la publication et de l'information.	Un.e chargé.e de communication numérique Direction générale des services Direction de la communication, événementiel et vie associative	Formation bac + 3 et / ou expérience d'au moins 3 ans dans le domaine concerné.	Entre IM 383 et IM 664 Primes et indemnités versées aux personnels titulaires
--	---	---	--

17- M. JONCRET – Mandat donné au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne pour la négociation des conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire

M. JONCRET

Il s'agit ici de donner mandat au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne pour la négociation des conventions collectives de participation en matière de protection sociale complémentaire. Le CTP a adopté cette délibération avec les représentants du personnel et de la collectivité. Les conventions de participation ont été conclues pour la santé avec Harmonie mutuelle et pour la prévoyance avec Intérieure.

Au 30 septembre 2018, 187 agents de la ville bénéficient de la participation de la commune pour le risque « Santé » et 344 pour le risque « Prévoyance ». L'attribution des nouvelles conventions est prévue à l'été 2019. Il est donc proposé au conseil municipal de décider de s'associer à la procédure de mise en concurrence organisée par le CG de la Petite couronne courant 2019 pour la passation de convention de participation pour les risques « Santé » et les risques « Prévoyance » à adhésion facultative. Il est proposé de décider de solliciter l'étude pour la garantie portant sur le risque « Santé » et le risque « Prévoyance » et de prendre acte de la décision éventuelle d'adhérer au contrat proposé à compter du 1er janvier 2020. Il fera l'objet d'une délibération ultérieure une fois que les tarifs et que les garanties seront connues.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de s'associer à la procédure de mise en concurrence organisée par le CIG de la petite couronne courant 2019 pour la passation de convention de participation pour les risques santé et prévoyance à adhésion facultative,

Décide de solliciter l'étude pour les garanties portant sur :

- le risque « Santé »
- le risque « Prévoyance »

Prend acte que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés à compter du 1er janvier 2020 fera l'objet d'une délibération ultérieure, une fois les tarifs et garanties connus.

Affaires générales

18- M. HENRY – Adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO, nouvel outil du SIPPAREC.

M. HENRY

La ville est adhérente au SIPPAREC. Le SIPPAREC met en place un nouvel outil. Il a créé une centrale d'achat pour l'énergie et l'électricité. Le SIPPAREC a souhaité mutualiser les achats et proposer davantage de service à tous ces adhérents. Cela concerne toutes les communes, dont Villeneuve-Saint-Georges fait partie. La centrale d'achat permet de bénéficier de nombreux intérêts offerts par les achats groupés. Il y a donc un intérêt économique pour la massification, ainsi qu'un intérêt juridique et administratif d'une centrale d'achats. Étant donné que dès janvier 2019, la passation de nouveaux contrats accords-cadres sur les domaines précités, hors ceux de l'achat d'électricité, sera assurée par SIPP'n'CO.

Afin d'assurer la continuité des marchés en cours, il apparaît utile d'adhérer à cette centrale d'achat. Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune à cette centrale d'achat.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve l'adhésion de la Commune à la centrale d'achat SIPP'n'CO,

Autorise la Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

SANTÉ, HANDICAP ET 3 ^e ÂGE

Santé

19- Mme RICHTON – Approbation et signature de la convention de partenariat avec le Comité du Val-de-Marne de la Ligue contre le cancer

Mme RICHTON

Il est question d'une convention en partenariat avec le comité du Val-de-Marne de la Ligue contre le cancer. En France, le cancer est la première cause de mortalité prématurée. La sensibilisation reste le premier outil pour convaincre, aider et accompagner nos concitoyens touchés de près ou de loin par le cancer. La Ligue contre le cancer est une association régie par la loi de 1901. Elle est reconnue d'Utilité Publique. Elle conduit des actions dans la recherche, la sensibilisation et le soutien aux malades.

La commune de Villeneuve-Saint-Georges est plus particulièrement son centre municipal de santé Henri Dret, souhaite s'engager dans un partenariat durable avec cette association, par l'intermédiaire de son comité départemental, dans le but de renforcer la lutte contre le cancer. Pour cela, il est proposé de conclure une convention avec pour principaux objectifs de fédérer l'ensemble des services territoriaux autour de la lutte contre le cancer, mettre en place des actions d'information, d'éducation à la santé, de prévention et de promotion des dépistages. Il s'agit également de développer des environnements favorables à la santé, mettre en place des projets en faveur des malades atteints du cancer et de leurs proches. Dans le cadre de cette convention, les partenaires s'engagent à titre gratuit à favoriser et à soutenir les démarches et actions de lutte contre le cancer portées par l'association.

À ce titre, les parties conviennent de conclure leur partenariat pour une année, renouvelable par tacite reconduction, sans toutefois pouvoir excéder une durée totale de trois ans. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le projet de convention de partenariat avec notre ville et la Ligue contre le cancer. Il est proposé d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention et tout acte s'y afférant.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le projet de convention de partenariat entre la Ville de Villeneuve-Saint-Georges et la Ligue contre le cancer

Autorise la Maire à signer ladite convention et tous actes y afférents.

VŒUX

- **Vœu relatif à l'élimination des violences faites aux femmes et pour l'égalité Femmes/Hommes présenté par le groupe France insoumise et citoyen.ne.s**

Mme la Maire

Nous passons maintenant aux vœux. Nous avons des vœux présentés par la majorité municipale. Nous avons tout d'abord un vœu relatif à l'élimination des violences faites aux femmes et pour l'égalité hommes femmes. Il est présenté par le groupe France Insoumise. Je donne la parole à Mme MORO.

Mme MORO

Je vous dirai quelques mots pour vous présenter ce vœu qui porte sur l'élimination des violences faites aux femmes et sur l'égalité hommes femmes. Comme vous la savez, samedi dernier, à l'appel d'un collectif citoyen, des milliers de personnes ont manifesté pour dire stop aux violences sexistes et sexuelles. Si aujourd'hui nous en sommes là, c'est parce que le combat est bien loin d'être terminé. Certes, la parole s'est libérée à la suite des mouvements comme Balance ton porc ou Metoo, mais les réponses apportées à ce qui constitue de véritables drames ne sont pas encore à la hauteur de cette situation qui relève de l'extrême urgence. Les chiffres nous le rappellent, près de 220 000 femmes subissent des violences de la part de leurs conjoints ou ex-conjoints chaque année, soit 1 femme sur 10. Plus de 250 femmes sont violées chaque jour en France et une femme sur trois a déjà été victime de harcèlement ou agressée sexuellement au travail. J'arrête ici les chiffres. Je pense qu'ils sont assez édifiants. Ce ne sont pas les mesurette portées par le gouvernement actuel qui peuvent suffire à enrayer cette situation, que ce soit pour l'accompagnement des femmes agressées ou pour la formation des agents de police face à ces situations dramatiques, rien n'est réellement mis en place par les pouvoirs publics.

Pour confirmer et continuer son engagement pour l'élimination des violences faites aux femmes, mais aussi pour l'égalité et renforcer l'égalité hommes femmes, il est donc proposé au conseil municipal, d'établir un plan municipal renouvelé de lutte contre les inégalités hommes

femmes dans la ville. Il est aussi proposé d'établir un plan municipal renouvelé de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail et dans la ville, visant notamment à mettre en place des actions de sensibilisation et de formation régulière. Ce sont les meilleurs moyens pour lutter contre les stéréotypes de genre. Il est aussi proposé de donner les moyens aux associations locales d'accueillir, d'écouter, d'héberger et d'accompagner les femmes. Il est également proposé à la ville de relayer à travers les outils de communication qui sont les siens la série d'infographies produites par l'ONG Care France sur les réseaux sociaux. Nous demandons aussi à l'État de garantir l'autonomie des femmes, d'affirmer leur droit à disposer de leur corps et de lutter avec fermeté contre les sexismes.

Nous demandons aussi à l'État d'abolir la prescription des crimes à caractères sexuels et d'interdire la déqualification des violences sexuelles. Nous demandons également à l'État de développer les structures d'accueil et de renforcer la politique des logements prioritaires et d'hébergement d'urgence pour les femmes en danger, ainsi que de garantir la mise à l'écart du domicile du conjoint violent. Nous demandons aussi l'État d'établir un véritable plan de formation des professionnels concernés pour un meilleur accueil des victimes. Nous demandons à l'État d'établir une réelle campagne pour l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la non-violence à l'école. Ce n'est pas le cas actuellement. Nous lui demandons aussi de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour lutter contre le cyber contrôle, c'est-à-dire la surveillance de l'activité d'une femme par son conjoint ou son ex-conjoint. Enfin, nous demandons à l'État de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour lutter contre le harcèlement sexiste et sexuel sur le web qui se développe actuellement.

Mme CHEBAANE

Bonsoir. Je ne reprendrai pas les chiffres qui ont déjà été cités par Mme MORO. Je la remercie. Je n'en retiendrai qu'un seul. En effet, une femme sur trois est victime de violence au cours de sa vie. Nous, à Villeneuve-Saint-Georges, nous avons à cœur l'égalité hommes femmes, ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes, depuis le début du mandat de Mme ALTMAN, ainsi que depuis le début du mandat précédent.

Ainsi, j'aimerais à cette occasion vous remercier, Mme ALTMAN, de m'avoir confié cette mission à laquelle je me suis attelé avec les services depuis une dizaine de mois. Ainsi, je pense à tous les agents, par cette proposition de vœu importante, et notamment au travail réalisé dans le cadre du nouveau projet de l'Administration. Je pense à cette cinquantaine d'hommes et de femmes confondus qui se sont réunis en formation il y a encore quelques jours dans la salle des mariages pour la question des violences faites aux femmes et pour l'égalité et la mixité. C'était le 15 novembre. Je pense au travail de la Direction de la Jeunesse sur ces thématiques, au centre Henri Dret, à l'Enfance ainsi qu'au CCAS. Un important travail a déjà été engagé par Mariam DOUMBIA. Elle s'occupait de ces questions avant moi. Je pense aussi à Lynda REURE, qui s'occupait de ces questions avant Mariam DOUMBIA, lors du précédent mandat.

Je prends pour exemple une victime qui s'adresse au commissariat. Comparé à 2008, elle est mieux reçue et mieux orientée en 2018. Je sais que cela peut sembler anodin pour certains, mais je peux vous dire que cela représente beaucoup pour ces femmes agressées et victimes de violences. Il reste beaucoup à faire, comme l'exprime ce vœu. Ainsi, lorsqu'une Villeneuveoise victime de violences en fait la demande, je la reçois moi-même et je l'oriente. Nous l'écoutons. La question qui revient le plus souvent est celle de logement et de la mise en sécurité de la femme et de ses enfants. Comme je vous l'ai dit, je m'attelle à ce que dans notre ville, grâce à l'action de notre majorité, nous favorisons le travail ainsi que la formation pour l'égalité de la mixité lors d'actions régulières au sein de tous les services, publics,

communaux, ainsi qu'auprès des agents. Il s'agit que cela soit coordonné avec les professionnels, avec l'action sociale, l'accès au droit et les associations qui écoutent et accompagnent ces femmes.

Ainsi, nous agissons ensemble pour informer les femmes sur leurs droits, prévenir les violences qui leur sont faites, accueillir celles qui les subissent ou les ont subies, intervenir auprès des différents acteurs de la ville, afin qu'une meilleure protection soit prise en compte. Pour cela, il s'agit qu'un plan renouvelé soit en route pour soutenir et contribuer à développer les projets et actions en direction des femmes initiés par les associations de la ville. Elles sont intervenantes sur la question. Il est question qu'elles s'organisent sur les événements de sensibilisation à l'égalité entre les sexes dans la ville et au sein des services municipaux. Un réseau est aussi mis en place avec Valenton. C'est un réseau qui réunit différents partenaires comme les commissariats, l'OPH et les travailleurs sociaux. Il y aura prochainement un guide version numérique pour connaître les personnes ressources vers qui s'orienter. Cela devrait arriver lors du prochain semestre. Je finirai par une pensée fraternelle pour tous les participants et participantes de notre ville, les citoyens et citoyennes, les militants et militantes, ainsi que les élus qui ont participé à la Miraballe ce week-end.

Mme DINNER

Je ferais peut-être un point. Mme CHEBAANE, vous avez raison de souligner que la demande est liée au logement et à la mise à l'abri est réelle. Je suis effarée que dans le Val-de-Marne, ce soit la femme qui soit obligée de partir et que l'agresseur reste dans le logement. C'est quelque chose que nous travaillons avec la nouvelle Procureure. Un travail doit être réalisé au niveau de la justice. Cela pose de nombreuses questions. Il n'est pas acceptable et tolérable que l'agresseur reste et continue à être présent, et que la femme et ses enfants, quand elle en a, soient obligés de partir. C'est vraiment un scandale.

Si vous en êtes d'accord, Madame la Maire, nous avons une proposition à vous faire, comme lors du vœu sur la restauration scolaire et sur le bio. Nous proposons qu'un groupe de travail et un comité de pilotage soit mis en place pour suivre toutes ces actions, pour que nous puissions avancer et faire un rendu chaque année au Conseil municipal.

Mme la Maire

Je suis favorable à la création de ce groupe de travail. Vous avez raison de le souligner, et j'ai aussi pu le constater dans le cadre de discussions, j'ai aussi le sentiment que nous avons une Procureure de la République assez sensible à cette question. Cependant, cela ne suffit pas face à l'ampleur et à la gravité des questions posées. Cela mérite une mobilisation de tous. M. POIRET.

M. POIRET

J'interviendrai brièvement pour remercier le groupe de la France Insoumise pour ce vœu. Nous le voterons bien évidemment. Notre groupe est sensible à cette question, pas uniquement la part de féminité de M. KNOPFER, mais aussi parce que nombre de femmes battues sont reçues par plusieurs d'entre nous. Elles ont à chaque fois des problématiques identiques. Mme DINNER le rappelait, notamment le relogement. C'est un domaine qui nous est cher, et c'est peut-être un des seuls points où nous pouvons parfois agir rapidement. Je tenais d'ailleurs à remercier Mme DINNER parce que j'ai deux cas en tête où nous avons agi de concert assez rapidement pour trouver une solution. Notre groupe votera ce vœu, parce que c'est un problème important auquel nous sommes particulièrement sensibles.

Mme la Maire

Merci. Je pense que nous pouvons passer au vote sur ce vœu. Qui est favorable ? Nous avons donc une unanimité.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

S'engage à établir un plan municipal renouvelé de lutte contre les inégalités homme/femme dans la ville,

S'engage à établir un plan municipal renouvelé de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail et dans la ville visant notamment à mettre en place des actions de sensibilisation et de formations régulières, meilleurs moyens pour lutter contre les stéréotypes de genre,

S'engage à donner les moyens aux associations locales d'accueil, d'écoute, d'hébergement et d'accompagnement des femmes,

S'engage à relayer à travers les outils de communication de la ville la série d'infographie produite par l'ONG CARE France sur les réseaux sociaux,

Demande à l'État de garantir l'autonomie des femmes, d'affirmer leurs droits à disposer de leur corps et de lutter avec fermeté contre le sexisme,

Demande à l'État d'abolir la prescription des crimes à caractère sexuel et interdire la déqualification des violences sexuelles,

Demande à l'État de développer les structures d'accueil et de renforcer la politique des logements prioritaires et d'hébergements d'urgence pour les femmes en danger et garantir la mise à l'écart du domicile du conjoint violent,

Demande à l'État d'établir un véritable plan de formation des professionnels concernés pour un meilleur accueil des victimes,

Demande à l'État d'établir de réelle campagne pour l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la non-violence à l'école,

Demande à l'État de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour lutter contre le cyber contrôle, c'est-à-dire la surveillance de l'activité d'une femme par son conjoint ou ex-conjoint,

Demande à l'État de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour lutter contre le harcèlement sexiste et sexuel sur le web.

- **Vœu relatif à la réduction de l'utilisation des sacs plastiques présenté par le groupe PS/MR**

Mme la Maire

Le deuxième vœu est relatif à la réduction de l'utilisation des sacs plastiques présenté par le groupe PS/MR. M. POIRET

M. POIRET

Je serai bref. Pour ceux qui sont intéressés, vous pouvez lire le vœu en détail. Il s'agit d'un double constat. Le premier est qu'il y a une législation qui était progressive, avec pour objectif la réduction de l'utilisation des sacs plastiques. Comme vous le savez, ils produisent une pollution locale, mais aussi mondiale. Nous avons donc un engagement en France pour réduire leur utilisation. Pour les commerçants, il y a une obligation dès le 1er janvier 2016 et une suivante le 1er janvier 2017 pour trouver des substituts à ces sacs. Nous en sommes pour l'instant au stade d'un rapport d'évaluation sur l'impact de cette mesure. Il sera rendu prochainement, c'est en tout cas l'engagement du gouvernement.

Le deuxième constat porte sur Villeneuve-Saint-Georges, notamment au marché, cette mesure n'a pour l'instant pas fait l'objet d'une adaptation auprès de tous les commerçants. Ce n'est pas pour viser uniquement le marché de Villeneuve-Saint-Georges. Pour eux qui fréquentent les marchés alentour, c'est globalement le cas pour l'EPT12. C'est la raison pour laquelle il s'agit à mon avis d'une question territoriale. Sans doute parce que nous éclusons les réserves de sacs qui existaient auparavant, puisque ce sont des sacs que nous achetons en grande quantité, nous constatons que nous avons encore un grand nombre de ces sacs plastiques présents sur les étals. Les gens en font l'utilisation et nous les retrouvons ensuite parfois dans nos rues. Ils viennent aussi augmenter le nombre de produits polluants dans les poubelles.

L'idée de ce vœu est, dans la mesure du possible, d'accompagner d'une part les commerçants, en leur rappelant la loi, mais aussi en essayant de trouver avec eux de bons substituts. Il s'agit également de mettre fin à une distorsion de concurrence. Nous en avons parlé avec le président de l'UCA (Union des Commerçants et des Artisans), la plupart des commerçants fixes de la ville ont mis en place ces sacs plastiques biodégradables. Il s'agit de faire en sorte que notre ville soit exemplaire pour ces commerçants fixes, mais aussi pour les commerçants davantage itinérants sur les marchés. Elle doit s'afficher comme une ville soucieuse de l'environnement local, mais aussi mondial. De ce fait, le vœu qui vous est proposé vise en premier lieu à constater, selon le respect de la législation. Il consiste ensuite à accompagner les commerçants en lien avec le territoire qui doit être impliqué dans cette question qui dépasse de loin Villeneuve-Saint-Georges. Il s'agit de les accompagner afin qu'ils adoptent des solutions alternatives aux sacs plastiques. Par ailleurs, après cette politique d'accompagnement, il s'agit de s'engager à être intransigeants, faire respecter la réglementation et sanctionner ceux qui ne souhaitent pas s'y plier. Je rappelle que le dernier aspect du vœu est que son non-respect est passible de sanctions administratives, mais aussi pénales prévues par le Code de l'Environnement. Elles peuvent s'élever à deux ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende. Cela n'est pas négligeable.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Constate le non-respect de cette interdiction sur les marchés et dans de nombreux commerces,

Décide d'accompagner les commerçants, en lien avec l'EPT 12 et dans le cadre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPMA), afin qu'ils adoptent des solutions alternatives aux sacs plastiques de caisse,

S'engage à mettre les contrevenants en demeure de respecter la réglementation et à sanctionner s'ils passent outre cette interdiction. Sachant qu'ils sont passibles de sanctions administratives et/ou des sanctions pénales prévues par le Code de l'environnement, soit au maximum deux ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende.

- **Vœu relatif au sport pour toutes et tous présenté par le groupe Front de Gauche**

M. BELVA

Avant toute chose, je n'ai qu'un seul chiffre. Le sport au niveau national représente moins de 1% du budget, alors que nous sommes à cinq ans des Jeux Olympiques à Paris. Place donc au sport pour toutes et tous. Considérant qu'à Villeneuve-Saint-Georges chacune et chacun doit pouvoir pratiquer le sport de son choix, quel que soit son âge, ses capacités ou ses revenus. Considérant que dans cet esprit, Villeneuve-Saint-Georges soutient le sport de loisir comme celui de haut niveau, main dans la main avec le Département du Val-de-Marne. Considérant que Villeneuve-Saint-Georges n'a pas réduit ses moyens techniques, humains et financiers alloués à la vie sportive depuis 2008. Considérant le contexte budgétaire particulièrement restreint des collectivités locales, et que notre ville souhaite que la venue des Jeux Olympiques à Paris en 2024 soit l'occasion d'un débat sur la place du sport en France et les ressources qui lui sont dédiées. Considérant qu'il est plus que temps que le gouvernement s'engage financièrement à la hauteur de l'enjeu que représente le sport amateur dans notre pays, à travers un plan d'aide exceptionnel aux associations sportives, durement éprouvées ces dernières années. Considérant le lancement d'un plan de construction et de rénovation d'équipements sportifs de proximité afin de permettre aux collectivités territoriales de répondre aux besoins légitimes des populations. Considérant les différentes mobilisations en cours au sein du mouvement sportif « L'appel d'Ivry », initié par l'US Ivry, avec une pétition nationale du CNOS, le Comité National Olympique et Sportif français, et des associations d'élus comme l'ANDS, l'Association Nationale des Élus en charge des Sports, et l'ANECCR (Association Nationale des Élus Communistes et Républicains).

Le conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges,

Demande au gouvernement d'abandonner son projet de suppression de 1600 postes de directeurs techniques du Ministère des Sports et de ponction du produit de la « taxe Buffet », ressource du sport amateur,

Souhaite de la part du gouvernement un engagement financier à la hauteur de l'enjeu que représente le sport amateur dans notre pays, à travers un plan d'aide exceptionnel aux associations sportives, durement éprouvées ces dernières années,

Exige du gouvernement le lancement d'un plan de construction-rénovation d'équipements sportifs de proximité, afin de permettre aux collectivités territoriales de répondre aux besoins des populations,

Rejoint « L'appel d'Ivry », une mobilisation collective qui fédère clubs sportifs, personnalités et bénévoles,

Refuse que le monde associatif et les structures d'éducation populaire qui comptent en France 20 millions d'adhérents, 15 millions de bénévoles et 1,8 million de salariés s'écroulent, car c'est la cohésion sociale qui se trouvera menacée, en quartier urbain comme en zone rurale.

M. PILATTE

À vrai dire, nous sommes quelques-uns dans cette assemblée à avoir du sport de haut niveau. Je peux vous garantir que nous n'aurions pas pu le faire sans les cadres techniques que les fédérations mettaient à la disposition des clubs. Ces cadres techniques étaient payés par l'État. Il faut rendre à César ce qui est à César. C'est une initiative qui avait été lancée par le Général de Gaulle. Il était tellement ulcéré des résultats du sport français aux Jeux Olympiques de Rome, où la France était revenue avec cinq médailles, dont aucune en or, qu'il avait demandé à ce que soit créée une structure. Elle permettrait aux sportifs français de représenter notre beau pays un peu plus correctement qu'ils ne l'avaient fait en 1960. Par comparaison, les sportifs français ont ramené 42 médailles lors des derniers Jeux Olympiques. Il est clair que c'est la continuité de l'effort que tous ces cadres techniques ont réalisé. Je voudrais vous lire une petite note.

Comme vous le savez, les Jeux Olympiques de 2024 ont été attribués à la France. Nous pouvons clairement affirmer que ces Jeux ne seraient pas réussis si une politique ambitieuse en faveur de la construction de nouveaux équipements et de soutien aux clubs locaux n'était pas instaurée pour les six années à venir. Où en sommes-nous, un an après la loi de préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques ? Qu'avons-nous fait pour atteindre cette ambition ?

Si l'ensemble des budgets attribués à la mission JO a augmenté de 4,1%, le programme sport proprement dit a subi une baisse drastique de 8% en crédits de paiement, après avoir subi une baisse de 7% en 2018. Les crédits dédiés à la promotion du sport pour le plus grand nombre ont été réduits de 45%. La fin du Centre National pour le Développement du Sport a été actée. Le recul budgétaire et les nombreuses interrogations sur le futur statut des Conseillers Techniques Sportifs, les CTS, ont également soulevé de vives inquiétudes dans le monde sportif et dans les communes. C'est un non encarté qui vous le dit : comme le demande Marie-Georges BUFFET, et, qui a été la meilleure ministre des Sports des 30 dernières années, il faudrait un engagement financier pluriannuel de l'État afin que d'ici 2024, le budget de l'État consacré au sport soit porté à 1 milliard d'euros. Cela correspond à la somme que l'État paiera au profit des Jeux Olympiques en 2024. En clair, 1 euro pour les Jeux, 1 euro = 1 euro pour le développement du sport pour le plus grand nombre.

La France a également besoin d'un plan de rattrapage massif en termes d'équipements, que ce soit au niveau de la construction de nouveaux équipements ou pour la rénovation de ceux qui existent. En effet, 22% des équipements sportifs de notre pays ont plus de 50 ans. Si notre commune, ville de champions, a engagé un sérieux réajustement, nous savons que nous sommes loin de répondre à toutes les ambitions que nous avons pour le sport et les sportifs, piliers du monde associatif à Villeneuve-Saint-Georges, et cela faute de soutiens de l'État et

de la Région. Je vous rappelle qu'il y a un certain nombre de champions qui portent très haut les couleurs de la ville. Je pense notamment à Team 94, au club de Tae Kwon Do et à d'autres

J'alerte aussi mes collègues. Il semblerait que la pérennité du ministère des Sports soit remise en cause, puisqu'un rapport public proposait sa disparition à l'horizon 2022. Ce serait clairement une grave erreur et engendrait un affaiblissement inéluctable du mouvement sportif et surtout de l'accès de la pratique au plus grand nombre. Comme le disait Léo LAGRANGE : « *Aux jeunes, ne traçons pas un seul chemin. Ouvrons-leur toutes les routes* ». Je vous remercie.

Mme DINNER

Le groupe France Insoumise votera ce vœu. Par contre, j'ai une remarque. Je crois qu'il serait aussi bon que le sport féminin soit mis en haut et que l'égalité femmes hommes dans le milieu sportif ne soit pas que de mots, mais devienne une réalité.

M. HENRY

Pour répondre à Mme DINNER, parce que c'est aussi quelque chose qui me tient à cœur, lors des trophées sportifs, nous mettons tout le temps en première ligne les femmes et les filles athlètes.

Mme DINNER

Mon intervention ne visait pas à dire que nous ne le faisons pas à Villeneuve-Saint-Georges. Mais force est de constater qu'il y a eu des événements nationaux, voire internationaux, par exemple dans le rugby, où rien n'a été médiatisé. Il y a aussi ce rapport d'égalité femmes hommes sur lequel nous devons aussi réfléchir.

M. POIRET

Notre groupe votera ce vœu. Je ne reviens pas sur la déclaration de M. PILATTE. Il m'a piqué ma phrase sur le fait que c'était une politique de service public initié par le Général de Gaulle. Cela montre que c'est relativement ancien et que malgré les alternances, il y a eu sur le coup une volonté commune de considérer le sport comme une politique de service public en faveur de nos concitoyens. Je pointerai simplement une contradiction. L'État est en train de se désengager de la politique sportive. Il est en train de demander aux communes, départements ou régions de la prendre en charge avec le label JO 2024. Il serait bon à un moment ou un autre de rappeler que ces collectivités sont prêtes à investir, mais l'État doit aussi montrer l'exemple. Le meilleur exemple à montrer est d'avoir une politique ambitieuse et volontariste. Cela m'étonne du président de la République qui sait généralement être volontariste quand le sujet l'intéresse.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Demande au gouvernement d'abandonner son projet de suppression de 1600 postes de directeurs techniques du Ministère des Sports et de ponction du produit de la « taxe Buffet », ressource du sport amateur,

Souhaite de la part du gouvernement un engagement financier à la hauteur de l'enjeu que représente le sport amateur dans notre pays, à travers un plan d'aide exceptionnel aux associations sportives, durement éprouvées ces dernières années,

Exige du gouvernement le lancement d'un plan de construction-rénovation d'équipements sportifs de proximité, afin de permettre aux collectivités territoriales de répondre aux besoins des populations,

Rejoint « L'appel d'Ivry », une mobilisation collective qui fédère clubs sportifs, personnalités et bénévoles,

Refuse que le monde associatif et les structures d'éducation populaire qui comptent en France 20 millions d'adhérents, 15 millions de bénévoles et 1,8 million de salariés s'écroulent, car c'est la cohésion sociale qui se trouvera menacée, en quartier urbain comme en zone rurale.

Fin de séance à 23 h

Index

Nous vous signalons que nous n'avons pu vérifier l'exactitude ou l'orthographe des termes suivants :

Lynda REUR.....	61	SRIFS.....	42
Miraballe	61	STIF	34